

UBI CRUX, IBI LUX,

1879

# ALMANACH

DES

# AMES DU PURGATOIRE,

OU

## ANNUAIRE DE L'ASSOCIATION

POUR LE SOULAGEMENT DES AMES DU PURGATOIRE,

RENFERMANT AUSSI

UN TABLEAU D'INDULGENCES PLENIÈRES, ET UN CALENDRIER  
FRANSCAIN.

Gementibus Accelera.

Il y a plus de mérite à faire quelque bien à une de ces âmes qu'à en faire dix fois autant en faveur d'un vivant, quand même il serait prisonnier, malade ou tourmenté de la faim. (St. Bernardin.)

## SOMMAIRE

Traits merveilleux des Ames du Purgatoire.—Aide Mysterieuse des Ames du Purgatoire.—La valeur du Saint Sacrifice.—Il ne faut pas trop pleurer ceux que l'on aimait.—Indifférence Punie.—Le Souvenir de la Mort.—Secours Inattendu.—Une Messe chaque Mois.—Un procès gagné contre toute espérance.—Un acte de charité.—Les fleurs du Frères Simoni.—Comment se forment nos recettes.—Nos petits traits.—Trois bonnes œuvres dans une.—Rapport de l'année.

Publié au profit des Ames du Purgatoire, et à vendre chez les Frères de la Charité, Rue Mignonne, 487, et chez MM. Cadiéux & Derome, libraires, Rue Notre-Dame, 207, Montréal.

On peut aussi se le procurer en s'adressant au Séminaire, au Rév. E. Picard, aux Rév. A. Vacher, parloir de St. Jacques, au Collège des Jésuites, à la Providence, et chez les Sœurs de la Congrégation.

Prix, 5 cents.

Imprimé par J. A. PLINGUET & FILS, 22 Rue St. Gabriel.

RARE  
AY  
419  
R6A39

NOTA.—Pour avoir une intelligence plus exacte de notre tableau d'Indulgences, il sera bon de lire avec attention les remarques qui se trouvent dans notre Almanach de 1878 que l'on peut se procurer pour cinq cents chez MM. Cadieux & Derome, libraires, No. 207, rue Notre-Dame, Montreal.

On trouvera également dans cet Almanach des notes explicatives sur les Indulgences, la liste des principales Indulgences de l'Archiconfrérie de Rome et celles spécialement accordées par le Souverain Pontife à notre Association, ainsi qu'une notice étendue sur le Tiers-Ordre de St. François. Nous conseillons à tous de lire cette notice, car, qu'on se le rappelle bien, ceux qui embrassent le Tiers-Ordre "ont le mérite d'un état de perfection au-dessus de la condition ordinaire des simples fidèles, et ils entrent en plein droit, et par communication de biens spirituels entre les différents ordres religieux, en participation de prières, pénitences, bonnes œuvres, indulgences avec tout ce qu'il y a de religieux, de religieux, de missionnaires, de contemplatifs, de pénitents, d'âmes d'élite cachées à l'ombre du cloître, et dont Dieu seul connaît les mérites et la sainteté: Mérites immenses, richesses inépuisables dont les tertiaires font l'acquisition au jour même de leur réception." Léon XIII, encore cardinal, disait: "Dévoué dès sa plus tendre enfance au glorieux Patriarche d'Assise et ravi d'admiration pour ses vertus héroïques, j'ai toujours regardé le Tiers-Ordre établi par lui comme une institution divinement inspirée, pleine de sagesse chrétienne et féconde en fruits abondants pour la religion et l'humanité entière. L'expérience et l'histoire sont là pour l'attester."

ARCHICONGRÈRE DE LA CORDON DE ST. FRANÇOIS. — Les personnes qui ne pourraient faire partie du Tiers-ordre de St. François, ont l'avantage de participer aux grands faveurs spirituelles de cet ordre admirable, en se faisant recevoir du cordon.

EXTRAIT D'UNE LETTRE DU PÈRE M. MARIE DE BREST. — Mille remerciements pour les 100 piastres que vous avez envoyées à l'adresse du Rév. Père Victor avec obligation de 400 messes pour nos Pères de la Terre-Sainte; Dieu vous en récompensera. Toutes les fois que vous pourrez m'en adresser, vous ferez une œuvre de charité parfaite. Celui qui vous écrit, outre les affaires de Terre-Sainte qu'il traite avec le Père Victor, a la charge de toutes les missions franciscaines du monde entier, Chine, Turquie, Egypte, Barbarie, etc., en sorte qu'il s'occupe de chercher le plus d'honoraires qu'il peut trouver, soit pour les pauvres missionnaires, soit pour nos Pères persécutés. Voyez quel bienfait vous nous faites, en nous envoyant ainsi des messes. Maintenant il faut que je vous dise les autres avantages que vous avez, 1°. Vos messes (de l'Association) sont célébrées de suite, car nous en manquons, notre ordre étant si nombreux que nous aurions 5,000 honoraires par jour, nous pourrions les acquitter; 2°. ne recevant l'honoraire que comme aumône, outre l'acquiescement de la messe, les associés deviennent de plus participant à toutes les bonnes œuvres qui se font dans les trois ordres institués par N. P. St. François; 3°. les associés ont part aussi à la messe chantée qui se célèbre tous les jours dans les principaux sanctuaires de l'ordre et dans la Palestine. Puis St. François vous bénira et vous protégera d'une manière spéciale, surtout à l'heure de la mort.

—Nous l'avons déjà dit: à chaque envoi d'argent, nous recevons un accusé de réception avec sceau et signature officielle—c'est un titre authentique. Voici celui qui accompagnait la lettre ci-dessus.

Je, soussigné, reconnais avoir reçu de Montréal, Canada, la somme de \$100 piastres pour honoraires de 400 messes *pro defunctis*, que nos Pères de Terre-Sainte célébreront, sans tarder, selon les intentions de l'Association pour le soulagement des Ames du Purgatoire. J'affirme que ces honoraires aident puissamment les missionnaires à faire du bien dans le but de la conversion des âmes.

F. MARIE DE BREST, Franciscain de Terre-Sainte, V. Commissaire général de Terre-Sainte, Procureur des missions franciscaines.

Date  
1  
2 J  
3 V  
4 S  
5 I  
6 I  
7 M  
8 M  
9 J  
10 V  
11 S  
12 D  
13 L  
14 M  
15 M  
16 J  
17 V  
18 S  
19 D  
20 L  
21 M  
22 M  
23 J  
24 V  
25 S  
26 D  
27 L  
28 M  
29 M  
30 J  
31 V

1879  
**JANVIER.**

Consacré à  
L'ENFANT JÉSUS.

SOLEIL { Lev. le 1er à 7h. 47m. Le 15 à 7h. 42m.  
Cou. le 1er à 4h. 21m. Le 15 à 4h. 37m.

LUNE { P. L. le 8, à 6h. 53m. m. D. Q. le 15, à 6h. 7m. m.  
N. L. le 22, à 6h. 56m. m. P. Q. le 30, à 6h. 50m. m.

Dates.	FÊTES RELIGIEUSES.	INDULGENCES PLÉNIÈRES. Voir Indulg. de la sem. (§) et du mois (¶)
1 M	CIRCONCISION (d'oblig.) db. 2 cl. b. (non-juridique.)	1—Archiconfrérie. (1) Cordon de St. Joseph. v. & p. (2) (T. O. Ind. pl. v. & p. Abs. générale.)
2 J	Oct. St. Etienne, db. r. (40h. <i>Nov. de S.</i> )	
3 V	Oct. St. Jean, db. b. [ <i>Viateur.</i> ]	
4 S	Oct. SS. Innocents, db. r. (40h. <i>Sém. de</i> )	3—1er vendredi du mois. p. (3)
5 D	Dim. Vig. Epiph. sd. b. [ <i>Ste. Thérèse.</i> ]	
6 L	EPIPHANIE (d'oblig.) 1 cl. b. (non-juridique) (40h. <i>Berthier.</i> )	5—1er Dim. de St. Joseph. (4)
7 M	Oct. sd. b.	
8 M	Oct. sd. b. (40h. <i>St. Sauveur.</i> )	6—Assistance au prône. (5) Objets bénits. p. (6) Confrérie de la Bonne mort. v. & p. (7) Cordon de St. Joseph. v. & p. (2) (T. O. Ind. pl. v. & p. Abs. générale.)
9 J	Oct. sd. b.	
10 V	Oct. sd. b. (40h. <i>St. Benoit.</i> )	
11 S	Oct. sd. b.	
12 D	1 Eph. sd. b. (40h. <i>St. Lazare.</i> )	12—2e Dim. de St. Joseph. (4)
13 L	Oct. Eph. sd. b.	
14 M	S. Hilaire, E. D. db. b. (40h. <i>Branhar-</i> )	14—(T. O. B. Bernard de Corléon, Conf. v. & p.)
15 M	S. Paul 1r Erm. db. b. [ <i>nois.</i> ]	
16 J	S. Marcel, P. M. sd. r†. (40h. <i>Huming-</i> )	16—(T. O. St. Bérard et ses Compagnons, Proto-Martyrs. v. & p.)
17 V	S. Antoine, AB. db. b. [ <i>don.</i> ]	
18 S	Ch. de S. Pierre à Rome, db. b. (40h. <i>St. Sulpice.</i> )	19—3e Dim. de St. Joseph. (4) (T. O. St. Nom de Jésus. v. & p.)
19 D	2 Eph. S. NOM DE JÉSUS, db: 2 cl. b.	
20 L	SS. Fabien et Sébast. MM. db. r. (40h. <i>St. Hermas.</i> )	23—Salve Regina et Sub tuum. p. (8) Confrérie du Rosaire v. & p. (9) Cordon de St. Joseph. v. & p. (2) (T. O. † Epousailles. v. & p. (10)
21 M	Ste. Agnès, v. m. db. r.	25—Archiconfrérie. (1)
22 M	SS. Vincent et An. MM. sd. r†. (40h. <i>Ste.</i> )	26—4e Dim. de St. Joseph. (4)
23 J	Epousailles B. V. M. dm. b. [ <i>Rose.</i> ]	28—(T. O. † B. Mathieu d'Agrigente, Ev. Conf. v. & p. (10)
24 V	S. Timothée, EV. M. db. r. (40h. <i>St. Timothée.</i> )	30—(T. O. Ste. Hyacinthe Mariscotti, v. et p.)
25 S	Conversion de S. Paul, dm. b.	31—(T. O. Be. Louise Albertoni, Ve v. & p.)
26 D	3 Eph. S. Polycarpe, E. M. db. r.* (40h. <i>Sœurs de Miséricorde.</i> )	
27 L	S. Jean Chrysostome, E. D. db. b.	
28 M	Ste. Agnès, <i>secundo</i> , s. r†. (40h. <i>St. Polycarpe.</i> )	
29 M	S. Frs. de Sales, E. D. db. b.	
30 J	Ste. Martine, v. m. sd. r†. (40h. <i>St. Frs. de Sales.</i> )	
31 V	S. Pierre Nolasque, c. db. b.	

1879  
**FEVRIER.**

Consacré à la  
STE. FAMILLE.

SOLEIL { Lev. le 1er à 7h. 27m. Le 15 à 7h. 8m.  
Cou. le 1er à 5h. 1m. Le 15 à 5h. 20m.

LUNE { P. L. le 6, à 8h. 47m. s. D. Q. le 13, à 1h. 59m. s.  
N. L. le 20, à 11h. 8m. s.

Dates.	FÊTES RELIGIEUSES.	INDULGENCES PLÉNIÈRES.
		<i>Voir Indulg. de la sem. (§) et du mois (*).</i>
32 S	S. Ignace, E. M. db. r. (40h. <i>Tanne-ries.</i> )	1—(T. O. B. André de Segni, C. v. & p.)
2 D	4 Ep. Purification B.V.M. db. 2 cl. b.	2—5e Dim. de S. Joseph. (4) Lita-nies de la Ste. Vierge. v. & p. (11)
3 L	De la Férie, vr†. (40h. <i>St. Ignace.</i> )	Salve Regina et Sub tuum. p. (8)
4 M	S. André Corsin, E.C. db. b.	Confrérie du Sacré-Cœur de Jésus v. & p. (12) Scapulaire du Mont-Carmel. v. & p. (13) Scapulaire bleu. p. (14) Confrérie du Rosaire. v. & p. (9) Archiconfrérie. (1) Confrérie de la Bonne Mort. v. & p. (7)
5 M	Ste. Agathe, v. M. db. r. (40h. <i>St. Da-mien.</i> )	Culte perpétuel de St. Joseph. v. & p. (15) Objets bénits. p. (6) Apos-tolat de la prière. v. & p. (16) Cord-on de St. Joseph. v. & p. (2) (T. O. Purification. Abs. gén. & ind. pl. v. & p.)
6 J	S. Tite, E.C. db. b.	
7 V	S. Romuald, AB. db. b. (40h. <i>Ste. Doro-thée.</i> )	3—(T. O. St. Joseph de Léonisse, C. v. & p.)
8 S	S. Jean de Matha, C. db. b.	
9 D	SEPTUAGÉSIME, sd. 2 cl. vl. (40h. <i>Rawdon.</i> )	5—(T. O. St. Pierre-Baptiste et ses compagnons, MM. v. & p.)
10 L	Ste. Scholastique, v. db. b.	7—1er vendredi du mois. p. (3)
11 M	Prière de N. S. dm. r. (40h. <i>Hôpital Général à Montréal.</i> )	9—6e Dim. de St. Joseph. (4) Archi-confrérie. (1)
12 M	S. Raymond de Pennafort, (9) c. sd. b†.	11—(T. O. Be. Viridiane, V. v. & p.)
13 J	Du SS. Sacrement, sd. b† (40h. <i>Ste. Scholastique.</i> )	13—(T. O. Be. Angèle de Foligno, Ve v. & p.)
14 V	S. Valentin, M. s. r†.	16—7e Dim. de St. Joseph. (3) (T. O. † Be. Philippe de Mérici, V. v. & p. (10))
46 S	De l'Imm. Concept. sd. b† (40h. <i>Sacré Cœur, rue Ontario.</i> )	19—(T. O. St. Conrad de Plaisance. C. v. & p.)
16 D	SEXAGÉSIME, sd. 2. cl. vl.	23—1er Dim. de St. Joseph. (4) (T. O. Ste. Marguerite de Cortonne, Pte. v. & p.)
17 L	Férie, vl†. (40h. <i>St. Paul.</i> )	27—(T. O. † Be. Antoinette de Flo-rence, V. v. & p. (10))
18 M	De la Passion, dm. r.	28—(T. O. Be. Jeanne de Valois, Reine de France, Ve. v. & p.)
19 M	Férie, vl†. (40h. <i>Soulanges.</i> )	
20 J	Du S. Sacrement, sd. b†.	
21 V	Férie, vl†. (40h. <i>Terrebonne.</i> )	
22 S	Ch. de S. Pierre à Antioche, dm. b.	
23 D	QUINQUAGÉSIME, sd. 2 cl. vl*. (40h. <i>N. D. de Montréal.</i> )	
24 L	S. Mathias, AP. db. 2 cl. r	
25 M	S. Pierre Damien, E. D. db. b. (40h. <i>Collège de l'Assomption.</i> )	
26 M	LES CENDRES, vl. (non-juridique.)	
27 J	Férie, vl†. (40h. <i>Lanoraie.</i> )	
28 V	Couronne d'Epines, dm. r.	

4

1879  
MARS.

Consacré à  
ST. JOSEPH.

SOLEIL { Lev. le 1er à 5h. 45 m. Le 14 à 6h. 13m.  
Cou. le 1er à 5h. 42 m. Le 15 à 5h. 59m.  
LUNE { P. Q. le 1, à 3h. 4m. m. P. L. le 8, à 8h. 15m. m.  
D. Q. le 14, à 10h. 46m. s. N. L. le 22, à 4h. 10m. s.  
P. Q. le 30, à 8h. 10m. s.

Dates.	FÊTES ELIGIEUSES.	INDULGENCES PLÉNIÈRES. Voir Indulg. de la sem. (§) et du mois (§§).
60 S	Férie, vl†. (40h. <i>St. Janvier.</i>	1—Scap. bleu, p. (14)
2 D	1er. du Carême, sd. 1 cl. vl.	2—2 <sup>e</sup> Dim. de St. Joseph. (4)
3 L	Férie, vl†. (40h. <i>Boucherville.</i>	5—(T. O. St. Jean Joseph de la Croix. C. v. & p.) [v. & p.]
4 M	S. Casimir, c. sd. b†	6—(T. O. Ste. Colette de Corbie, V.
5 M	4 Tps. Férie, vl†. (40h. <i>St. Etienne.</i>	7—1er vendredi du mois. p. (3)
6 J	Férie, vl†.	8—Scap. bleu. p. (14)
7 V	4 Tps. Ste. Lance et Clous, dm. r. (40h. <i>Repentigny.</i>	9—3 <sup>e</sup> Dim. de St. Jos. (4) (T. O. † Ste. Françoise Romaine, Ve. v. & p. (10)
8 S	4 Tps. S. Jean de Dieu, c. db. b.	11—T. O. Ste. Catherine de Bologne, [V. v. & p.]
9 D	2 <sup>e</sup> . du Carême, sd. 2 cl. vl*. (40h. <i>St. Patrice à Montréal.</i>	12—Conf. du Sacré-Cœur. v. & p. (12) Apostolat. v. & p. (16)
10 L	SS. 40 Martyrs, sd. r†.	15—Scap. bleu. p. (14)
11 M	S. Thomas d'Aquin, c. d. db. b. (40h.)	16—4 <sup>e</sup> Dim. de St. Joseph. (4) T. O. B. Pierre de Sienne, C. v. & p.
12 M	S Grégoire, p. d. db. b. ] <i>St. Basile.</i>	19—Ass. pour les Ames du Purg. v. & p. (72) (T. O. St. Jos., époux de la Ste. Vierge, Abs. gén. et ind. pl. v. & p.
13 J	Ste. Françoise, VE. (9) db. b. 40h. <i>Hinchinbrooke.</i>	22—Scap. bleu. p. (14) (T. O. † St. Bienvenu d'Ancone, Ev. v. & p.) (10)
14 V	S. Suaire, dm. r.	23—5 <sup>e</sup> Dim. St. Jos. (4) Conf. du S- Cœur. v. & p. (12) Scap. du Mont- Carmel. v. & p. (13) Conf. de la B. Mort v. & p. (7) Scap. bleu. p. (14)
74 S	Férie, vl†. (40h. <i>Rel. du S. Cœur au</i>	Culte perp. de St. Jos. v. & p. (15) Archiconfrérie (1) Objets bénits p. (6) Apostolat v. & p. (16) Cordon de St. Jos. v. & p. (2)
16 D	3 <sup>e</sup> . du Carême, sd. 2cl. vl*. [ <i>Sault.</i>	25—Litanies de la Ste Vierge. v. & p. (11) Salve Regina, etc. et Sub tuum. etc. p. (8) Propagation de la foi (ou octave.) v. église paroissiale & p. (20) Conf. du S. Cœur, v. & p. (12) Scap. Mont-Carmel, v. & p. (13) Scap. bleu p. (14) Conf. du Rosaire. v. & p. (9) Archiconfrérie (1) Conf. de la Bonne Mort. v. & p. (7) Culte perpé. de St. Joseph. v. & p. (15) Objets bénits. p. (6) Apostolat. v. & p. (16) Cordon de St. Jos. v. & p. (2) Cong. de la Ste. Vierge. v. & p. (22) Ass. pour les âmes du Purg. v. & p. (72) T. O. abs. gén. et ind. pl. St. J.
17 L	S. Patrice, E. c. dm. b. (40h. <i>Ste.</i>	29—Scap. bleu. p. (14) T. O. Be. Pauline Gambara-Costa, Ve. v. & p.)
18 M	S. Gabriel, ARC. dm. b. [ <i>Monique.</i>	30—6 <sup>e</sup> Dim. de St. Joseph. (14) Scap. bleu. p. (14)
19 M	S. JOSEPH, 1 cl. b. 40h. <i>Riv. des Prai- ries.</i>	
20 J	Férie, vl†.	
21 V	Des 5 Plaies, dm. r. (40h. <i>Collège de</i>	
22 S	S. Benoît, AB. (hier) db. b. [ <i>Joliette.</i>	
23 D	4 <sup>e</sup> . du Carême, sd. 2 cl. vl. (Sol. S. Jos.) (40h. <i>St. Jacques à Montréal.</i>	
24 L	Férie, vl†.	
25 M	ANNONCIATION, 2 cl. (d'ob.)b. (non-jur.) (40h. <i>Collège de St. Laurent.</i>	
26 M	Férie, vl†.	
27 J	Férie, vl†. (40h. <i>St. Colomban.</i>	
28 V	Du Précieux Sang, dm. r.	
29 S	Férie, vl†. (40h. <i>Asile des Sourdes- Muettes à Montréal.</i>	
30 D	PASSION, sd. 1 cl. vl.	
31 L	Férie, vl†. (40h. <i>Collège Bourget, Rigaud.</i>	

**1879**  
**AVRIL.**

Consacré à  
JÉSUS CRUCIFIÉ.

SOLEIL { Lev. le 1er à 6h. 44m. Le 15 à 5h. 20m.  
Cou. le 1er à 5h. 42m. Le 15 à 4h. 40m.

LUNE { P. L. le 6, à 5h. 30m. s. D. Q. le 13, à 9h. 14m. m.  
N. L. le 21, à 9h. 1m. m. P. Q. le 30, à 9h. 22m. m.

Dates.	FÊTES RELIGIEUSES.	INDULGENCES PLÉNIÈRES. Voir Indulg. de la sem (§) et du mois (¶).
91 M	Férie, vl†. [Couv. de Lachine.	3—(T. O. St. Benoit de St. Philadel- phe dit le nègre, C. v. & p.)
2 M	S. François de Paule, c. db. b. (40h.	4—1er Vendredi du mois. p. (3) Scap. bleu. p. (14) Salve Regina et Sub tuum. p. (8) Rosaire v. & p. (9) Archiconfrérie (1). (T. O. St. Isi- dore, E. D. v. & p.)
3 J	Férie, vl†.	5—Scap. bleu. p. (14)
4 V	N. D. de Pitié, dm. b. (40h. Couvent d'Hochelaga.	6—7e Dim. de St. Joseph (4) T. O. Abs. gén. † Be. Jeanne de Signa. V. v. & p. (10.)
5 S	S. Vincent Ferrier. C. db. b.	7—T. O. Abs. gén.
6 D	RAMEAUX, sd. vl. (40h. Frères des Eco- les Chrétiennes à Montréal.	8—T. O. Abs. gén.
7 L	Férie, vl.	9—Scap. bleu. p. (14) abs. gén.
8 M	Férie vl. (40h. Académie St. Denis	10—Scap. bleu. p. (14) Visite des Re- posaires, p. (18) Stations de Rome. v. & p. (25) Apostolat. v. & p. (6) Heure Sainte (17) (T. O. Abs. gén.)
9 M	Férie, vl. [à Montréal.	11—Scap. bleu. p. (14) Visite des Re- posaires, p. (18) (T. O. Abs. gén. † B. Gilles d'Assise. C. v. & p. (10)
10 J	JEUDI SAINT, 1 cl. b.	12—Scap. bleu. p. (14) (T. O. Abs. gén.
11 V	VENDREDI SAINT, 1 cl. n. (non-jurid.)	13—1er Dim. de St. Joseph. (4) Sta- tions de Rome. v. & p. (25) Assis- tance au Prône. (5) Rosaire. v. & p. (9) (19) Objets bénits. p. (6) Cordon de St. Joseph. v. & p. (2) Apostolat. v. & p. (16) Conf. de la B. Mort. v. & p. (7) Scap. bleu. p. (14) (T. O. Abs. gén.)
12 S	SAMEDI SAINT, 1 cl. b. (40h. Grand Séminaire à Montréal.	14—(O. T. B. Lucchesias de Poggi. bonzi. C. v. & p.)
13 D	PAQUES, db. 1 cl. b.	16—(T. O. Anniversaire de la Profes- sion de St. François, v. & p. (21)
14 L	Oct. 1 cl. b. (non-juridique.) (40h. Couvent de Longueuil.	20—2e Dim. de St. Joseph. (4)
105 M	Oct. 1 cl. b.	24—(T. O. St. Fidèle de Sigmaringue.) M. v. & p.)
16 M	Oct. sd. b. (40h. Tiers-Ordre de St. François à Montréal.	27—3e Dim. de St. Joseph. (4)
17 J	Oct. sd. b.	28—(T. O. St. Paul de la Croix. v. & p.)
18 V	Oct. sd. b. (40h. Provid. à Montréal.	
19 S	Oct. sd. b. [Pasteur à Montréal.	
20 D	1 Paq. Quasimodo. dm. b. (40h. Bon	
21 L	S. Anselme, E. D. db. b.	
22 M	SS. Soter et Caius, MM. sd. r.†. (40h.	
23 M	S. George, m. sd. r.† [Le Carmel.	
24 J	S. Fidèle de Sigm., m. db. r. (40h. Ste. Darie, à Montréal.	
25 V	S. MARC, ÉVANG. db. 2 cl. r.	
26 S	SS. Clet et Marcell, MM. sd. r. †. (40h. St. Joseph à Montréal.	
27 D	2 Paques, STE. FAMILLE, db. 2 cl. b.	
28 L	S. Paul de la Croix, c. db. b. (40h. Couvent St Laurent.	
29 M	S. Pierre, m. db. r.	
30 M	Ste. Catherine de Sienne, v. db. b. (40h. Ste. Adèle.	

8

Da  
121  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
135  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25  
26  
27  
28  
29  
30  
31

1879

MAL.

Consacré à  
MARIE.SOLEIL { Lev. le 1er à 4h. 54m. Le 15 à 4h. 35m.  
Cou. le 1er à 7h. Le 15 à 7h. 17m.LUNE { P. L. le 6, à 1h. 17m. m. D. Q. le 12, à 9h. 41m. s.  
N. L. le 21, à 0h. 56m. m. P. Q. le 28, à 6h. 42m. s.

Dates.	FÊTES RELIGIEUSES.	INDULGENCES PLÉNIÈRES. Voir Indulg. de la sem. (§) et du mois (¶).
121 J	SS. PHILIPPE et JACQUES, ap. db. 2 cl. r.	1—Ass. p. les Ames du P. v. & p. (72)
2 V	S. Athanase, E. D. db. b. (40h. <i>S. Hubert</i> )	2—1er vendredi du mois. p. (3)
3 S	INV. DE LA S. CROIX, db. 2 cl. r.	3—Prop. de la Foi. v. ég. par. et p. (20) Scap. bleu p. (14)
4 D	3 Paq. PATRONAGE DE ST. JOSEPH, db. 2 cl. b. (40h. <i>St. Paul à Montréal</i> )	4—4e Dim. de St. Joseph. (4) Cult <sup>e</sup> perp. de St. Joseph. v. & p. (15) Cordon de St. Joseph. v. & p. (2) (T. O. Patronage de St. Joseph. v. & p.)
5 L	S. Pie V, p. c. db. b. [ <i>V. Isle.</i> ]	11—5e Dim. de St. Joseph. (4) (T. O. B. Benoit d'Urbin, C. v. & p.)
6 M	S. J. dev. la P. L. db. r. (40h. <i>Bout de</i> )	13—(T. O. St. Pi. Régalat. C. v. & p.) [C. v. & p. (10)]
7 M	S. Stanislas, E. M. db. r. [ <i>Clet.</i> ]	14—(T. O. † B. Gérard de Villa Magna, 16—Scap. Mont Carmel. v. et p. (13) (Fête de St. Simon Stock.)
8 J	App. de S. Michel, dm. b. (40h. <i>St.</i> )	17—(T. O. St. Paschal Baylon C.v.&p.)
9 V	S. Grégoire de Naz., E. D. db. b.	18—6e Dim. de St. Joseph. (4) (T. O. St. F. de Cantalice, C. v. et p.)
10 S	S. Antonin, E. C. db. b. (40h. <i>St. Jean</i> <i>Bte. à Montréal.</i> )	20—St. Bernardin de Sienne, C. v. & p.)
11 D	4 Paq. du Dim. sd. b.	22—Scap. bleu. p. (14) Cong. de Ste. Vierge. v. & p. (22) Rosaire. v. & p. (9) Conf. de la B. Mort. v. & p. (7) Objets bénits. p. (6) Apostolat. v. & p. (16) Cordon de St. Joseph. v. & p. (2) Stations de Rome. v. & p. (25) (T. O. Abs. gén. et Ind. pl. v. & p.)
12 L	SS. Nérée, etc. MM. sd. r. †. (40h. <i>St.</i> <i>Jean Chrysostome.</i> )	24—Rosaire v. & p. (9) Salve Regina et Sub tuum. p. (8) (T. O. B. Crispin de Viterbe, C.v. & p.)
13 M	S. Isidore, E. D. (4 Avr.) db. b.	25—7e Dim. de St. Joseph. (4) (T. O. Translation du Séraphique Saint François. v. & p.)
14 M	S. Léon I, P. D. (11 Avr.) db. b. (40h.)	28—(T. O. St. Ferdinand, Roi de Castille. C. v. & p.)
135 J	S. Monique, VE. (4) db. b. [ <i>St. Isidore.</i> ]	29—(T. O. Be. Humiliane de Florence, Ve. v. & p.)
16 V	S. Ubald, E. C. sd. b. †. (40h. <i>Ste. Cuné-</i> <i>gonde à Montréal.</i> )	30 T. O. St. Jean de Prado, M. v. & p. (10)
17 S	S. Jean Nepomucène, M. db. r.	31 T. O. Ste. Angèle de l'Érici, V. v. & p.)
18 D	5 Paq. S. Venant, M. db. r. * (40h. <i>St.</i> <i>Pierre à Montréal.</i> )	
19 L	Rog. S. Pierre Célestin, P. C. db. b.	
20 M	Rog. S. Bernardin, C. sd. b. †. (40h.) <i>Ile Bizard.</i>	
21 M	<i>Vig.</i> Rog. S. Pascal C. db. b.	
22 J	ASCENSION, 1 cl. b. (d'ob.) <i>non-juridi-</i> <i>que.</i> (40h. <i>Ormsdown.</i> )	
23 V	Oct. sd. b. †.	
24 S	N.-D. de Bon Sec., dm. b. ( <i>non-jurid.</i> ) (40h. <i>Bonsecours de Montréal.</i> )	
25 D	S. Grégoire VII, P. C. db. b.	
26 L	S. Philippe de Néri, C. db. b. (40h. <i>St.</i> )	
27 M	Ste. M. Mad. de P. v. sd. b. †. [ <i>Const.</i> ]	
28 M	Oct. sd. b. †. (40h. <i>Ste. Julie.</i> )	
29 J	Oct. de l'Ascension, db. b.	
30 V	S. Herménég. M. sd. r. †. (40h. <i>Cong.</i> )	
31 S	Jeûne <i>Vig.</i> r. [ <i>N.-D. &amp; Montréal.</i> ]	

1879

JUIN.

Conscré au  
SACRÉ-CŒUR.SOLEIL { Lev. le 1er à 4h. 20m. Le 15 à 4h. 16m.  
Cou. le 1er à 7h. 34m. Le 15 à 7h. 44m.LUNE { P. L. le 4, à 8h. 41m. m. D. Q. le 11, à 0h. 1m. m.  
N. L. le 19, à 3h. 25m. s. P. Q. le 27, à 1h. 1m. m.

Dates.	FÊTES RELIGIEUSES.	INDULGENCES PLÉNIÈRES. Voir Indulg. de la sem. (§) et du mois (¶).
152 D	PENTECÔTE, db. 1 cl. r. (40h. <i>St.</i>	1—1er Dim. de <i>St. Joseph.</i> (4) Assis-
2 L	Oct. 1 cl. r. [ <i>Urbain.</i> ]	tance au Prône (5) Conf. de la B.
3 M	Oct. 1 cl. r. (40h. <i>St. Paul l'Ermit.</i>	Mort v. et p. (7) Scap. bleu p. (14)
4 M	4 Tps. Oct. sd. r.	Rosaire v. et p. (9) (19) Objets bé-
5 J	Oct. sd. r. (40h. <i>St. Norbert.</i>	nis p. (6) Cordon de <i>S. Joseph.</i> v. et p.
6 V	4 Tps. Oct. sd. r.	(7) (T. O. Abs. gén. v. ind. pl. v. et p.)
7 S	4 Tps. Oct. sd. r. (40h. <i>St. Régis.</i>	2—(T. O. Be. Baptiste Varani de
8 D	1 Pent. STE. TRINITÉ, db. 2 cl. b.	<i>Camerino.</i> Ve. v. & p.)
9 L	N.-D. de Grâce, dm. b. (40h. <i>Con-</i>	6—1er vendredi du mois. p. (3)
	<i>treccœur.</i>	8—2e Dim. de <i>St. Joseph.</i> (4) Scap.
10 M	<i>S. Marguerite,</i> ve. sd. b. †.	bleu p. (14) Rosaire v. et p. (9) (19)
11 M	<i>S. Barnabé,</i> ap. dm. r. (40h. <i>Mas-</i>	Conf. de la B. Mort v. et p. (7) Ob-
	<i>couche.</i>	jets bénits p. (6) (T. O. Abs. gén. et
12 J	FÊTE DIEU, 1 cl. b. (d'ob.) ( <i>non-jurid.</i> )	ind. pl. v. et p.)
13 V	<i>S. Antoine de Pad.,</i> c. db. b. (40h. <i>L'Acadie.</i>	12—Cordon de <i>St. Joseph.</i> v. et p. (2)
14 S	<i>S. Basile,</i> e. d. db. b.	Heure sainte (17) Rosaire v. et p.
166 D	2 P. Dim. oct. sd. b. (40h. <i>St. Roch.</i>	(9) (19) Conf. de la B. Mort. v. et p.
16 L	<i>S. Frs. Régis,</i> c. ( <i>S. J.</i> ) ( <i>U</i> ) db. b.	(7) Objets bénits. p. (6) T. O. Abs.
17 M	Oct. sd. b. 40h. <i>Longueuil.</i>	gén. et ind. pl. v. et p. † <i>Guy</i>
18 M	Oct. sd. b.	de <i>Cortonne,</i> C. v. & p.) (10)
19 J	Oct. Fête-Dieu, db. b. (40h. <i>St. Cuth-</i>	13—(T. O. <i>St. Antoine de Padoue,</i> C.
	<i>bert.</i>	v. & p.)
20 V	<i>S. Cœur de Jésus,</i> dm. b.	15—3e Dim. de <i>St. Joseph.</i> (4)
21 S	<i>S. Louis de Gonz.</i> e. ( <i>S. J.</i> ) ( <i>U</i> ) db. b.	19—(T. O. Be. <i>Michéline de Pesaro,</i>
	(40h. <i>Ste. Anne à Montréal.</i>	Ve. v. & p.)
22 D	3 P. Du Dim. sd. vr*. ( <i>Sol. S. J. Bte.</i> )	20—Conf. du S.-Cœur. p. (12) <i>Aposto-</i>
23 L	<i>Ste. Angèle,</i> m. v. (31 m.) db. b. (40h. <i>Lavaltrie.</i>	lat. v. (16) (T. O. Abs. gén. et Ind.
24 M	<i>S. JEAN-BAPTISTE,</i> 1 cl. b.	pl. v. & p.)
25 M	<i>S. Guillaume.</i> ab. db. b. (40h. <i>St.</i>	21—(T. O. 50e anniversaire de <i>Pie IX</i>
	<i>Louis de Gonzague.</i>	comme Tertiaire. Abs. gén. et béne-
26 J	SS. Jean et Paul, mm. db. r.	diction papale. v. & p.)
27 V	<i>S. Frs. de Carac.</i> c. (4) db. b. (40h. <i>N.-D. de Grâce.</i>	22—4e Dim. de <i>St. Joseph.</i> (4) <i>Archi-</i>
28 S	Jeûne, Vigile, <i>S. Leon II,</i> p. c. sd. b. †.	confrérie. (1) Objets bénits. p. (6)
29 D	SS. PIERRE ET PAUL, 1 cl. r. (40h. <i>St. Jacques le Mineur.</i>	Scap. bleu. p. (14)
30 L	Com. de <i>S. Paul,</i> dm. r.	27—(T. O. † <i>B. Bienvenu de Gubbio,</i>
		C. v. & p.) (10)
		29—5e Dim. de <i>St. Joseph</i> (4) Assis-
		tance au Prône. (5) Conf. du <i>Sacré-</i>
		<i>Cœur.</i> v. & p. (12) Scap. bleu. p. (14)
		Objets bénits, p. (6) <i>Apostolat.</i> v.
		& p. (16) (T. O. <i>St. Pierre et St.</i>
		<i>Paul,</i> Apôtres. Abs. gén. et Ind. pl.
		v. p.



1879  
JUILLET.

Consacré au  
PRÉCIEUX SANG.

SOLEIL { Lev. le 1er à 4h. 20m. Le 15 à 4h. 30m.  
Cou. le 1er à 7h. 46m. Le 15 à 7h. 41m.

LUNE { P. L. le 3, à 4h. 42m. s. D. Q. le 11, à 4h. 0m. m.  
N. L. le 19, à 4h. 11m. m. P. Q. le 26, à 5h. 41m. m.

Dates.*	FÊTES RELIGIEUSES.	INDULGENCES PLÉNIÈRES. Voir Indulg. de la sem. (§) et du mois (¶.)
182 M	Oct. S. J. Bte. db. b. (40h. <i>Ste. Julienne</i> .)	2—Salve Regina, etc., et Sub tuum, etc. p. (8) Scap. Mont-Carmel, v. & p. (13) Cordon de St. Joseph. v. & p. (2) Rosaire. v. & p. (9) (T. O. Visitation de la Très-Sainte Vierge. Abs. gén. et Ind. pl. v. & p.)
2 M	VISITATION, 2 cl. b.	4—1er Vendredi du mois. p. (3)
3 J	S. Boniface, E. M. (5 juin) db. r. (40h. <i>Sault-au-Récollet</i> .)	6—6e Dim. de St. Joseph. (4)
4 V	S. Norbert, E. C. (6 juin) db. b.	7—(T. O. B. Laurent de Brindes, C. v. & p.)
5 S	S. Jean de S. Fac, c. (12 juin) db. b. (40h. <i>Ile Dupas</i> .)	8—(T. O. Ste. Elizabeth, Reine de Portugal, Ve. v. & p.)
6 D	5 P. PRÉCIEUX SANG, 2 cl. r.	9—(T. O. Ste. Véronique Giuliani, V. v. & p.)
7 L	Ste. Julienne de F. v. (19 juin) db. b. (40h. <i>Ste. Elizabeth</i> .)	11—(T. O. St. Nicolas et comp. MM. v. & p.)
8 M	Ste. Elizabeth, ve. sd. b.†. [ <i>Martine</i> .]	13—7e Dim. de St. Joseph. (4)
9 M	SS. Zénon, etc., MM. db. r. (40h. <i>Ste.</i> )	14—(T. O. St. Bonaventure, Ev. et D. v. & p.)
10 J	Les 7 Frères Martyrs, sd. r.†.	15—(T. O. † Be. Angéline de Marsciano, Ve. v. & p. (10))
11 V	S. Pie P. M. s. r.† (40h. <i>St. Anicet</i> .)	16—Scap. Mont-Carmel ou Oct. p. (13) Salve Regina, etc., et Sub tuum, etc. p. (8) (T. O. Canonisation du Séraph que St. François. v. & p.)
12 S	S. Jean Gualbert, AB. db. b.	20—1er Dim. de St. Joseph. (4) O' très-doux Jésus, etc., ou Jans l'Oct. v. & p. (23)
13 D	6 P. Du Dim. sd. vr*. (40h. <i>St. Esprit</i> .)	22—Archiconfrérie. (1)
14 L	S. Bonaventure, E. D. db. b.	24—(T. O. St. François Solano, C. v. & p.)
196 M	S. Henri, e. sd. b.†. (40h. <i>St. Rémi</i> .)	27—2e Dim. de St. Joseph. (4) Je vous salue, etc. v. & p. (24) Scap. Mont-Carmel. v. & p. (13) (T. O. † Ste. Cunégonde, Reine de Portugal, V. v. & p.) (10)
16 M	N.-D. du Mont-Carmel, dm. b.	
17 J	S. Alexis, c. sd. b.†. (40h. <i>St. Bar-</i> )	
18 V	S. Camille de Lel., c. db. b. ( <i>thélemi</i> .)	
19 S	S. Vinc. de Paul, c. db. b. (40h. <i>St. Alexis</i> .)	
20 D	7 P. S. Jérôme Emilien, c. db. b.	
21 L	S. Anaclet, P. M. (13) sd. r.†. (40h. <i>Chateauguay</i> .)	
22 M	Ste. Marie Magdeleine, db. b.	
23 M	S. Apollinaire, E. M. db. r. (40h.)	
24 J	Vigile de S. Jacques. vl.†. [ <i>Rigaud</i> .]	
25 V	S. JACQUES, AP. 1 cl. r. (40h. <i>N.-D. de Pitié, Montréal</i> .)	
26 S	STE. ANNE, VE. Pat. de la Prov. de Q. 1 cl. b.	
27 D	8 P. Du Dim. sd. r. (Sol. Ste. Anne.) (40h. <i>Varenes</i> .)	
28 L	SS. Nazaire, etc. MM. sd. r.†.	
29 M	Ste. Marthe, v. sd. b.†. (40h. <i>Ste. Marthe</i> .)	
30 M	Oct. sd. r.†. [40h. <i>St. Valentin</i> .]	
31 J	St Ignace de Loyola, (S. J.) (U.) c. db. b.	

1879

AOUT.

Consacré au

OEUVER IMM. DE MARIE.

SOLEIL { Lev. le 1er à 4h. 48m. Le 15 à 5h. 5m.  
 Cou. le 1er à 7h. 24m. Le 15 à 7h. 3m.  
 P. L. le 2, à 2h. 17m. m. D. Q. le 9, à 9h. 14m. s.  
 LUNE { N. L. le 17, à 3h. 16m. s. P. Q. le 24, à 10h. 17m. m.  
 P. L. le 31, à 2h. 3m. s.

Dates.		FÊTES RELIGIEUSES.	INDULGENCES PLÉNIÈRES. Voir Indulg. de la sem. (§) et du mois (¶).
113	V	Oct. S. Jacques, db. r.	1—1er vendredi du mois. p. (3)
2	S	Oct. Ste. Anne, db. b. (40h. <i>St. Gabriel</i> )	2—Scap. bleu. p. (14) (T. O. Dédicace de N.-D. des Anges ou de la Portioncule. Abs. gén. et Ind. pl. à chaque visite et prière pour le Pape. (71))
3	D	9 P. Du Dim., sd. vr*. [à Montréal.	3—3e Dim. de St. Joseph. (4)
4	L	S. Dominique, c. db. b. (40h. <i>St.</i>	4—(T. O. Solennité de St. Dominique, Patriarche de l'Ordre des Frères Prêcheurs. Ind. des Stations de Rome. v. & p.)
5	M	N.-D. des Neiges, dm. b. [ <i>Callixte.</i>	5—Salve Regina, etc., et Suh tuum etc. p. (8) Rosaire. v. & p. (9)
6	M	Transfig. de N.-S., dm. b. (40h. <i>St.</i>	10—4e Dim. de St. Joseph. (4)
7	J	S. Cajetan, c. db. b. [ <i>Côme.</i>	12—(T. O. Ste. Claire d'Assise, V. Abs. gén. et Ind. pl. v. & p.)
8	V	SS. Cyriac, etc. mm. sd. r†. (40h. <i>St.</i>	13—(T. O. † B. Pierre de Mogliano. C. v. & p.) (10)
9	S	S. Pierre ès-Liens, dm. b. [ <i>Justine.</i>	14—(T. O. † B. Sanctès de Montefeltro, C. v. & p.) (10)
10	D	10 P. S. LAURENT, m. 2 cl. r. (40h. <i>St. Laurent.</i>	15—(T. O. Assomption de la Très-Ste. Vierge. Abs. gén. et Ind. pl. v. & p.)
11	L	S. Alph. de Liguori, E. D. (2) db. b.	16—(T. O. St. Roch de Montpellier, C. v. & p.)
12	M	Ste. Claire, v. db. b. (40h. <i>St. Phi.</i>	17—5e Dim. de St. Joseph. (4) Litanies de la Ste. Vierge. v. & p. (11)
13	M	Oct. sd. r†. [ <i>lomène.</i>	Salve Regina, etc., et Sub tuum, etc. p. (8) Prop. de la Foi ou Oct. v. ég. par. v. & p. (20) Conf. du Sacré-Cœur. v. & p. (12) Scap. Mont-Carmel. v. & p. (13) Scap. bleu p. 14. Cordon de St. Joseph. v. & p. (2) Rosaire. v. & p. (9) Congrèg. de la Ste. Vierge. v. & p. (22) (19) Archiconfrérie. (1) Conf. de la Bne. Mort. v. & p. (7) Culte perpétuel de St. Joseph. v. & p. (15) Objets bénits. p. (6) Apostolat. v. & p. (16) Ass. pour les Ames du Purg. v. & p. (72) (T. O. Be. Claire de Montefalco. Ve. v. & p.)
14	J	Oct. sd. r†. (40h. <i>Hemmingford.</i>	19—(T. O. St. Louis, Ev. et C. v. & p.)
227	V	ASSOMPTION, db. 1 cl. b.	24—6e Dim. de St. Joseph. (4)
16	S	Jeune S. Roch, c. db. b. (40h. <i>St. Brigitte à Montréal.</i>	25—Salve Regina, etc., et Sub tuum, etc. p. (8) Rosaire. v. & p. (9) (T. O. St. Louis, Roi de France. Abs. gén. et Ind. pl. v. & p.)
17	D	11 P. Oct. S. Laur., db. r. (Sol. Ass.)	28—Scap. bleu. p. (14)
18	L	S. Hyacinthe, c. (16) db. b. (40h. <i>Noviciat Ste. Croix.</i>	31—7e Dim. de St. Joseph. (4)
19	M	S. Joachim, c. (17) dm. b.	
20	M	S. Bernard, c. d. db. b. (40h. <i>Noviciat des PP. Oblats.</i>	
21	J	S. Jeanne de Ch. v. db. b.	
22	V	Oct. Assompt. db. b. (40h. <i>Noviciat des PP. Jésuites.</i>	
23	S	S. Philippe Bén. c. db. b.	
24	D	12 P. S. BARTHELEMI, ap. 2 cl. r. (40h. <i>Frères de la Charité.</i>	
25	L	S. Louis, c. sd. b†	
26	M	Inv. S. Etienne (3) sd. r†. (40h. <i>Bonsecours à Joliette.</i>	
27	M	S. Joseph de Calasante, c. db. b.	
28	J	S. Augustin, E. D. db. b. (40h. <i>St.</i>	
29	V	Décoll. de S. J. Bte. dm. r. [ <i>Philippe.</i>	
30	S	Ste. Rose de Lima, v. db. b. (40h. <i>St. Béatrice.</i>	
31	D	13 P. S. Raymond N., c. db. b.	

1879  
**SEPTEMBRE.**

Consacré à

N.-D. DES SEPT DOULEURS.

SOLEIL { Lev. le 1er à 5h. 26m. Le 15 à 5h. 43m.  
 Cou. le 1er à 6h. 34m. Le 15 à 6h. 7m.

LUNE { D. Q. le 8, à 3h. 9m. s. N. L. le 16, à 1h. 2m. m.  
 P. Q. le 22, à 4h. 25m. s. P. L. le 30, à 4h. 22m. m.

Dates.	FÊTES RELIGIEUSES.	INDULGENCES PLÉNIÈRES. Voir Indulg. de la sem. (§) et du mois (¶)
244 L	S. Gilles, AB. S. b.†. (40h. <i>Sherring-</i>	1—T. O. Be. Isabelle de France, Sœur de St. Louis, Ve. v. & p.]
2 M	S. Etienne, c. sd. b.†. [ton.	3—T. O. † BB. Jean et Pierre, MM. v. & [p. [10-
3 M	Féerie, vr.†. 40h. <i>St. Zotique.</i>	4—[T. O. Ste. Rose de Viterbe, V. v. & p.]
4 J	Du S. Sacrement, sd. b.†.	5—1er vendredi du mois. p. (3)
5 V	S. Laurent Just., E. c. sd. b.†. (40h. <i>Lacolte.</i>	7—1er Dim. de St. Joseph. [4]
6 S	De l'Imm. Concept. sd. b.†.	8—(T. O. Nativité de la Très-Sainte Vierge. Abs. gén. et Ind. pl. v. & p. Be. Séraphine Sforza, Ve. v. & p. (10)
7 D	14 P. Du Dim. sd. vr.* (40h. <i>Hoche-</i>	11—(T. O. B. Bernard d'Offide, C. v. & p.)
8 L	NATIVITE B. V. M. 2 cl. b. [laga.	14—2e Dim. de St. Joseph. (4) Scap. bleu. p. 14 Litanies de la Ste. Vierge. v. & p. (11) Salve Regina, etc., et Sub tuum, etc. p. [8] Aposto- lat. v. & p. (16) Conf. du S.-Cœur. v. & p. [12] Scap. Mont-Carmel, v. & p. [13] Scap. bleu. p. (14) Cordon de St. Joseph. v. & p. (2) Rosaire, v. & p. (9) Cong. de la Ste. Vierge. v. & p. (22) Archiconfrérie (1) Conf. de la Bonne Mort, v. & p. (7) Culte per- pétuel de St. Joseph. v. & p. (15) Ob- jets bénits. p. (6).
9 M	Oct. sd. b.†. (40h. <i>La Prairie.</i>	17—(T. O. Fête des Stigmates du Sé- raphique St. François, v. & p.)
10 M	S. Nicolas Tolentin, c. db. b.	18—(T. O. St. Joseph de Copertino, C. v. & p.)
11 J	Oct. sd. b.†. (40h. <i>Ste. Cécile.</i>	21—3e Dim. de St. Joseph. (4)
12 V	Oct. sd. b.†.	24—Salve Regina, etc., et Sub tuum, etc. p. (8) Rosaire, v. & p. (9)
13 S	Oct. sd. b.†. (40h. <i>St. Vincent à Mont- réal.</i>	25—Salve Regina et Sub tuum. p. 18 Rosaire. v. & p. (9) (T. O. St. Pa- cifique de Saint Séverin, C. v. & p.)
14 D	15 P. Exal. Ste. Croix, dm. r. (Sol. Nat. B. V. M.)	26—(T. O. Be. Lucie de Calatagirone, Ve. v. & p.)
258 L	Oct. Nat. db. b. (40h. <i>Ste. Anne des Plaines.</i>	28—4e Dim. de St. Joseph. (4) Salve Regina et Sub tuum, p. (8) Rosaire v. & p. (9)
16 M	SS. Corn. et Cyprien, MM. sd. r.†.	29—Scap. Mont-Carmel. v. & p. (13) Scap. bleu. p. (14)
17 M	4 T. Stigm. de S. Frs., db. b. (40h. <i>St. Cyprien.</i>	
18 J	S. Joseph de Cupertino, c. db. b.	
19 V	4 T. SS. Janvier, etc., MM. db. r. (40h. <i>Ile Perrot.</i>	
20 S	4 T. SS. Eustache, etc. MM. db. r.	
21 D	16 P. S. MATHIEU, AP. 2 cl. r. (40h. <i>Verchères.</i>	
22 L	S. Thomas de V. E. c. db. b.	
23 M	S. Lin, P. M. sd. r.†. (40h. <i>St. Augustin.</i>	
24 M	N.-D. de la Merci, dm. b.	
25 J	S. N. de Marie, dm. b. (40h. <i>St. Jean de Matha.</i>	
26 V	SS. Cyprien et Justine, MM. simpl. r.†	
27 S	SS. Côme et Damien, MM. sd. r.†. (40h. <i>St. Thomas.</i>	
28 D	17 P. N. D. des Sept Douleurs, dm. b.	
29 L	S. MICHEL, ARCH. 2 cl. b. (40h. <i>St.</i>	
30 M	S. Jérôme, c. d. db. b. [ <i>Eustache.</i>	

**1879**  
**OCTOBRE.**

Consacré aux  
SAINTS ANGES.

SOLEIL { Lev. le 1er à 6h. 3m. Le 15 à 6h. 21m.  
Cou. le 1er à 5h. 37m. Le 15 à 5h. 9m.

LUNE { D. Q. le 8, à 8h. 48m. m. N. L. le 15, à 10h. 14m. m.  
P. Q. le 22, à 1h. 24m. m. P. L. le 29, à 9h. 15m. s.

Dates:	FÊTES RELIGIEUSES	INDULGENCES PLÉNIÈRES. Voir Indulg. de la sem. (§) et du mois (¶)
274 M	S. Rémi, E.C. sd. b.†. (40h. <i>Ste. Agathe</i> )	1—(T. O. † Be. Louise de Savoie, Ve. v. & p.) (10)
2 J	SS. Anges Gardiens, db. b.	2—Scap. bleu. p. (14)
3 V	S. Vincelas, m. sd. r.†. (40h. <i>Chambly</i> )	3—1er vendredi du mois. p. (3)
4 S	S. Frs. d'Assise, c. db. b.	4—(T. O. Solennité du Séraph. St. François. Abs. gén. et Ind. pl. v. & p.)
5 D	18 P. S. Rosaire, dm. b. (40h. <i>L'As-</i>	5—5e Dim. de St. Joseph. (4) Salve Regina, etc., et Sub tuum, etc. p. (8) Rosaire. v. & p. (8) (T. O. Commémoration des Frères et des Sœurs défunts des Tiers-Ordres. v. & p.)
6 L	S. Bruno, c. db. b. [somp tion	6—(T. O. Ste. Marie Françoise des cinq plaies, Ve. v. & p.)
7 M	S. Marc, P. M. (5) s. r.†. (40h. <i>St.</i>	8—(T. O. † Ste. Brigitte, Reine de Suède, Ve. v. & p.) (10)
8 M	Ste. Brigitte, VE. db. b. [Jérôme.	12—6e Dim. de St. Joseph. (4) Salve Regina, etc., et Sub tuum, etc. p. (8) Rosaire. v. & p. (9) (T. O. St. Séraphin de Montgranaro, v. & p.)
9 J	SS. Denis, etc. MM. sd. r.†. (40h. <i>S. Lin.</i>	13—(T. O. St. Daniel et comp. MM. v. & p.)
10 V	S. François de Borgia, c. sd. b.†. (S. J.) (U.)	15—Scap. Mont-Carmel, v. & p. (13) Scap. bleu. p. (14)
11 S	De l'Imm. Conception, sd. b.†. (40h. <i>Longue-Pointe.</i>	19—7e Dim. de St. Joseph. (4) Salve Regina, etc., et Sub tuum, etc. p. (8) Rosaire. v. & p. (9) (T. O. St. Pierre d'Alcantara, C. v. & p.)
12 D	19 P. Maternité B. V. M. dm. b.	20—(T. O. St. Elzéar, Comte d'Arrian, C. v. & p.)
13 L	S. Edouard, c. sd. b.†. (40h. <i>Vaudreuil.</i>	23—(T. O. St. Jean de Capistran, C. v. & p.)
14 M	S. Calixte, P. M. db. r.	26—1er Dim. de St. Joseph. (4) Salve Regina, etc., Sub tuum. p. (8) Rosaire v. & p. (9) (T. O. B. Bonaventure de Potenza, C. v. & p.)
288 M	Ste. Thérèse, v. db. b. (40h. <i>St. Alphonse.</i>	27—(T. O. St. Ives de Bretagne, C. v. & p.)
16 J	Du S. Sacrement, sd. b.†.	30—(T. O. B. Ange d'Acrici, C. v. & p.)
17 V	Ste. Hedwige, VE. sd. b.†. (40h. <i>Ste. Thérèse.</i>	
18 S	S. LUC, ÉVANG. 2 cl. r.	
19 D	20 P. Pureté B. V. M. dm. b. (40h. <i>St. Jacques l'Achigan.</i>	
20 L	S. Jean de Canti, c. db. b.	
21 M	S. Pierre d'Alcantara, c. (19) db. b. (40h. <i>St. Michel.</i>	
22 M	Férie, vr.†.	
23 J	Du S. Sacrement, sd. b.†. (40h. <i>Ste. Geneviève.</i>	
24 V	S. Raphaël, ARCH. dm. b.	
25 S	De l'Imm. Conception, sd. b. (40h. <i>St. Bruno.</i>	
26 D	21 P. Patronage B. V. M. dm. b.	
27 L	Vig. vl.†. (40h. <i>Pointe-Claire.</i>	
28 M	SS. SIMON ET JUDE, AP. 2 cl. r.	
29 M	Férie, vr.†. (40h. <i>St. Joseph du Lac.</i>	
30 J	Du S. Sacrement, sd. b.†.	
31 V	Jeûne, Vigile, vl.†. (40h. <i>Hôtel-Dieu.</i>	

1879  
NOVEMBRE.

Consacré aux  
AMES DU PURGATOIRE.

SOLEIL { Lev. le 1er à 6h. 44m. Le 15 à 7h. 5m  
Cou: le 1er à 4h. 44m Le 15 à 4h. 25m.

LUNE { D. Q. le 7, à 1h. 1m. m. N. L. le 13, à 3h. 44m. s.  
P. Q. le 20, à 2h. 0m. s. P. L. le 28, à 4h. 3m. s.

Dates.	FÊTES RELIGIEUSES.	INDULGENCES PLÉNIÈRES. Voir Indulg. de la sem. (§) et du mois(¶).
305 S	TOUSSAINT, 1 cl. (d'ob.) b. ( <i>non-juridique.</i> )	1—Salve Regina, etc., et Sub tuum, etc. p. (8) Conf. du S.-Cœur. v. & p. (12) Scap. bleu. p. (14) Conf. de la Bonne Mort. v. & p. (7) Objets bénits. p. (6) Apostolat. v. & p. (16) Ass. pour les âmes du Purg. v. & p. (72) T. O. Fête de la Toussaint. Abs. gén. et Ind. pl. v. et p.
2 D	22 P. Du Dim., sm. b. (40h. <i>Villa-</i>	2—2e Dim. de St. Joseph. (4)
3 L	TRÉPASSÉS, db. n. [ <i>Maria.</i> ]	3—Conf. du Sacré-Cœur. v. & p. (12) Apostolat. v. & p. (16)
4 M	S. Charles, E.C. db. b. (40h. <i>Joliette.</i> )	9—3e Dim. de St. Joseph. (4)
5 M	Oct. sd. b†.	12— T. O. St. Didace d'Alcala, C. v. & p.
6 J	Oct. sd. b†. (40h. <i>St. Vincent de Paul.</i> )	14— T. O. B. Gabriel Ferretti; C. v. & p.
7 V	Oct. sd. b†.	16—4e Dim. de St. Joseph. (4) (T. O. † Ste. Agnès d'Assise, V. v. & p. (10)
8 S	Oct. Touss. db. b. (40h. <i>Lachenaie.</i> )	17—(T. O. † Be. Salomé, Princesse de Pologne, Ve. v. & p.) (10)
9 D	23 P. Déd. Basil de Latran, db. b.	19—(T. O. Ste. Elizabeth de Hongrie, Ve. Abs. gén. et Ind. pl. v. & p.)
10 L	S. André Avellin, c. db. b. (40h. <i>St. Placide.</i> )	21—Salve Regina, etc., et Sub tuum, etc. p. (8) Rosaire. v. & p. (9) Scap. Mont-Carmel. v. & p. (13) (T. O. Présentation de la Très-Sainte V. au temple. Abs. gén. et Ind. pl. v. & p.)
11 M	S. Martin, E. c. db. b.	23—5e Dim. de St. Joseph. (4)
12 M	S. Martin, P.M. sd. r†. (40h. <i>St. Martin</i>	25—(T. O. Ste. Catherine, V. M. Abs. gén. et Ind. pl. v. & p.)
13 J	<i>S Stanislas Kostka</i> , c. db. b. (S. J.) (U.)	26—(T. O. St. Léonard de Port Maurice, C. v. & p.)
14 V	S. Didace, c. sd. b†. (40h. <i>St.</i>	28—(T. O. St. Jacques de la Marche, C. v. & p.)
319 S	Ste. Gertrude, v. db. b. [ <i>Stanislas.</i> ]	29—(T. O. Fête de tous les saints des trois ordres. Rénovation de la Profession. v. & p.)
16 D	24 P. du Dim. sd. vr. (40h. <i>St. Luc.</i> )	30—6e Dim. de St. Joseph. (4)
17 L	S. Grégoire Th. E. c. sd. b†.	
18 M	Déd. Basil. SS. Pierre et P. db. b. (40h. <i>Ste Sophie.</i> )	
19 M	Ste. Elisabeth, ve. db. b.	
20 J	S. Félix de Valois, c. db. b. (40h. <i>St Gabriel de Brandon.</i> )	
21 V	Présentation, B.V.M. dm. b.	
22 S	Ste. Cécile, ve. m. db. r. (40h. <i>Gésu à Montréal.</i> )	
23 D	25 P. S. Clément, P. M. db. r*.	
24 L	S. Jean de la Croix, c. db. b. (40h. <i>Epiphanie.</i> )	
25 M	Ste. Catherine, v. m. db. r.	
26 M	S. Pierre d'Alex. E. M. s. r†. (40h. <i>St Jean.</i> )	
27 J	Du S. Sacrement, sd. b†	
28 V	SS. Irénée, etc. mm. db. r. (40h. <i>Eglises n'en ayant pas eu.</i> )	
29 S	Vigile, vl†.	
30 D	1 de l'Avent, sd. 1 cl. vl. (40h <i>La Cathédrale.</i> )	

1879  
**DECEMBRE.**

Consacré à  
 MARIE CONÇUE SANS PÉCHÉ.

SOLEIL { Lev. le 1er à 7h. 26m. Le 15 à 7h. 39m.  
 Cou. le 1er à 4h. 12m. Le 15 à 4h. 12m.

LUNE { D. Q. le 6, à 2h. 48m. s. N. L. le 13, à 6h. 9m. m.  
 P. Q. le 20, à 6h. 21m. m. P. L. le 28, à 11h. 21m. m.

Dates.	FÊTES RELIGIEUSES.	INDULGENCES PLÉNIÈRES. Voir Indulg. de la sem. (§) et du mois (¶)
335 L	S. ANDRÉ, AP. (30 Nov.) 2 cl. r.	1—T. O. St. Josaphat, Ev. M. v. & p. (20)
2 M	Ste. Bibiane, v. m. sd. r†. (40h. <i>St. Liguori.</i> )	3—Prop. de la Foi. ou oct.: v. ég. par. et p.
3 M	Jeûne. <i>S. F.-Xavier</i> , c. db. b. ( <i>S. J.</i> ) ( <i>U.</i> )	5—1er vendredi du mois. p. 4
4 J	S. Pierre Chrys. E. D. db. b. (40h. <i>Caughnawaga.</i> )	7—7e Dim. de St. Joseph. (4)
5 V	Jeûne, Férie, vl†.	8—Litanies de la Ste. Vierge. v. & p. 11
6 S	S. Nicolas, E. C. db. b. (40h. <i>N.-D. des Anges à Montréal.</i> )	Salve Regina, etc., et Sub tuum, etc. p. 8
7 D	2 de l'Avent, sd. 2 cl. vl*.	Conf. du S.-Cœur. v. & p. 12
8 L	IMM. CONCEPTION, 2 cl. b. (d'ob.) ( <i>non-juridique</i> ) (40h. <i>St. André.</i> )	Scap. Mont-Carmel. v. & p. 13
9 M	S. Ambroise, E. D. (7) db. b.	Scap. bleu. p. 14
10 M	Jeûne, Oct. sd. b†. (40h. <i>St. Ambroise</i> )	Cordon de St. Joseph. v. & p. 2
11 J	S. Damase, P. C. sd. b†.	Conf. du Rosaire. v. & p. 9
12 V	Jeûne, Oct. sd. b†. (40h. <i>Lachine.</i> )	Cong. de la Ste. Vge. v. & p. 22.)
13 S	Ste. Lucie, v. m. db. r.	19 Archiconfrérie. 1 Conf. de la Bonne Mort. v. & p. 7
14 D	3 de l'Avent, sd. 2 cl. vl*. (40h. <i>Asile St. Joseph à Montréal.</i> )	Culte perpétuel de St. Joseph. v. & p. 15
349 L	Oct. Imm. Concep. db. b.	Objets bénits. p. 6
16 M	S. Eusèbe, E. M. sd. r†. (40h. <i>St. Félix de Valois.</i> )	Apostolat. v. & p. 16
17 M	4 Tps. Férie, vl†.	T. O. Solennité de l'Imm. Conception de la Très-Ste. Vierge, Patronne des trois ordres de St. François. Abs. gén. et Ind. pl. v. & p. † Be. Elizabeth de Waldsech appelée la Bonne, Ve. v. & p.) (10)
18 J	Expectation B. V. M. dm. b. (40h. <i>Pointe-aux-Trembles.</i> )	12—(T. O. Invention du corps du Séraphique St. François, v. & p.)
19 V	4 Tps. Férie, vl†.	14—1er Dim. de St. Joseph. (4) T. O. Be. Delphine, Ve. v. & p.)
20 S	4 T. Férie, vl†. (40h. <i>Côteau St. Louis.</i> )	17—(T. O. † Be. Marguerite Colonna, V. v. & p.) (10)
21 D	4 de l'Avent, sd. 2 cl. vl*.	18—Salve Regina, etc., et Sub tuum, etc. p. (8) Rosaire. v. & p. (9)
22 L	S. THOMAS, AP. (hier) 2 cl. r. (40h. <i>St. Téléphore.</i> )	21—2e Dim. de St. Joseph. (4)
23 M	Férie, vl†.	25—Assistance au prône. 5 Stations de Rome. v. & p. (25) Apostolat v. & p. (16) Scap. bleu. p. (14) Cordon de St. Joseph. v. & p. (2) Cong. de la Bonne Mort. v. & p. (7) Objets bénits. p. (6) Rosaire. v. & p. (9) (T. O. Nativité de N. S. J. C. Abs. gén. et Ind. pl. v. & p.)
24 M	Jeûne, Vigile, vl. (40h. <i>Ecole Normale à Montréal.</i> )	27—Conf. du S.-Cœur. v. & p. (12) Archiconfrérie. (1) Apostolat. v. & p. (16) Objets bénits. p. (6)
25 J	NOËL, 1 cl. b. (d'ob.) ( <i>non-juridique.</i> )	28—3e Dim. de St. Joseph. (4)
26 V	S. ETIENNE, M. 2 cl. r. (40h. <i>St. Antoine</i> )	
27 S	S. JEAN, EV. AP. 2 cl. b. [ <i>Abbé.</i> ]	
28 D	SS. INNOCENTS, MM. 2 cl. r. (40h)	
29 L	S. Thomas, E. M. db. r. [ <i>Chertsey.</i> ]	
30 M	Oct. sd. b. (40h. <i>Ste. Mélanie.</i> )	
31 M	S. Sylvestre, P. C. db. b.	

## ASSOCIATION

### POUR LE SOULAGEMENT DES AMES DU PURGATOIRE,

SOUS LE PATRONAGE DE LA STE. VIERGE ET DE SON GLORIEUX ÉPOUX ST. JOSEPH.



Cette Association en renferme deux en réalité: une Association du Chemin de la Croix et une Association de Messes.

L'Association du Chemin de la Croix a pour but de soulager les âmes du Purgatoire par la méditation et la compassion aux souffrances de notre Divin Sauveur et aux douleurs de sa Sainte Mère.

Elle est formée de séries composées chacune de six membres pour honorer l'auguste Trinité du Ciel, le Père, le Fils et le St. Esprit, et Jésus, Marie et Joseph, la trinité mystique de la terre.

Chaque membre prend pour intention une ou plusieurs âmes du Purgatoire. Pour rendre son intention plus méritoire, il pourra choisir celle qu'il sera plus agréable à Dieu de soulager; et à cette fin il s'engage à faire le *Chemin de la Croix* pour cette âme une fois par semaine. Il indiquera le jour qui lui conviendra le mieux, en sorte, toutefois, que les six jours de la semaine soient distribués entre les six membres de la série; le Dimanche est excepté, il appartient déjà exclusivement à Dieu. (On peut cependant faire son Chemin de la Croix le Dimanche, ou un autre jour, si, pour quelque raison, on n'avait pu le faire le jour choisi.)

Après le chemin de la croix, les membres ajoutent l'invocation: *Saintes âmes du Purgatoire, reposez en paix et priez pour nous.*

L'Association de Messes consiste à payer chaque mois au trésorier le prix d'une messe (25 cts.) qui est dite selon l'intention de chaque associé, ayant de plus en vue celle qui est la plus agréable à Dieu.

Ces chères âmes, (et tous nous en avons de bien aimées qui souffrent dans les cruelles flammes,) ces chères âmes acqvièrent ainsi les bienfaits incalculables d'une Messe et d'un Chemin de la Croix tous les jours, et de fait d'autant de Messes et de Chemins de la Croix que l'on pourra former de séries.

Tout membre applique de droit chaque année un de ses Chemins de la Croix et une de ses Messes au soulagement des associés défunts, et spécialement de ceux décédés dans le courant de l'année.

NOTA.—Il n'y a aucun péché, pas même véniel, si l'on est empêché de faire régulièrement son Chemin de la Croix, ou de payer toutes ses Messes.

On peut appartenir soit à l'une ou à l'autre Association ou à toutes les deux. Les séries s'ouvrent le 1<sup>er</sup> Mai et le 1<sup>er</sup> Novembre. On peut payer de suite pour six mois, ou toute l'année, si on le préfère.

*Pour la plus grande gloire de Dieu dans les âmes souffrantes.*

## GRANDS AVANTAGES POUR LE<sup>r</sup>. ASSOCIÉS.

LE SOUVERAIN PONTIFE ACCORDE L'INSIGNE FAVEUR DE L'AUTEL PRIVILÉGIÉ POUR TOUTES NOS MESSES : NOTRE ASSOCIATION EST AFFILIÉE A L'ARCHICONFRERIE DE RCME.

*Indulgences nombreuses :*

183,768 CHEMINS DE LA CROIX DANS L'ANNÉE ET 14,767 MESSES

Les Associés jouissent encore de plusieurs autres avantages considérables :

1. Ils font à la fois deux bonnes œuvres : ils soulagent les morts et contribuent efficacement à la conversion des infidèles. (Comme on le sait, la presque totalité de nos messes sont dites par les Missionnaires franciscains de l'Albanie turque, de la Barbarie, de la Chine, de l'Égypte et même de la Terre Sainte. Non seulement ces pauvres Missionnaires n'ont pas d'honoraires de Messes, mais le plus souvent ils manquent du nécessaire. Le Révérendissime Ministre Général de tout l'ordre franciscain, à Rome, à qui nous faisons nos remises, nous disait dans sa lettre datée, "Rome, "Ara Coeli, 29 Novembre, 1875. Je viens de recevoir votre lettre du 12 Novembre courant, avec la lettre de change pour 1530 francs, honoraires de 1200 messes, dont je me hâte de vous envoyer ci-joint le reçu. *Ces Messes ont été déjà distribuées* entre nos 54 Missionnaires de l'Albanie turque. *Cette aumône sert à leur procurer les moyens de vivre.*" Le croirait-on ? Nos honoraires, c'est-à-dire, la rétribution légitime, quoique si petite, que nous donnons pour avoir la faveur insigne du St. Sacrifice, devient pour eux une aumône !)

(A-t-on aussi remarqué, par la date des lettres, qu'il ne s'est écoulé que dix-sept jours depuis l'envoi des 1200 messes jusqu'à leur distribution parmi les Missionnaires ?)

2. Ils ont droit, par notre affiliation, à toutes les indulgences de l'archiconfrérie de Rome pour les défunts, comme ils ont droit aux indulgences plénières spécialement accordées par le Souverain-Pontife à notre Association. Parmi celle-ci l'indulgence plénière à l'heure de la mort est très-précieuse, et vaut à elle seule plus que tous les petits sacrifices que l'on pourrait s'être imposés.

3. Ils ont de plus les grands avantages de l'autel privilégié que le Souverain Pontife a accordé spécialement pour toutes et chacune de nos messes. Or, on peut dire, après le Pape Pie VI, que chaque messe, jouissant ainsi des faveurs de l'autel privilégié, possède une efficacité extraordinaire pour le soulagement des âmes du Purgatoire.

4. Après leur mort les Associés ont spécialement le bénéfice d'une Messe et d'un Chemin de la Croix chaque année de la part des autres Associés, par le fait que chaque associé applique de droit une de ses Messes et un de ses Chemins de la Croix par an au soulagement des Associés défunts. Peut-on calculer les avantages de ce secours mutuel, quand on songe que si l'association se compose de 5000 membres, les Associés défunts ont, chaque année, 5000 Messes et 5000 Chemins de la Croix spécialement pour eux ?

5. Les Associés ont part encore à leur mort à une indulgence plénière que le Souverain Pontife a accordée une fois par an pour les Associés défunts, et que, suivant les règles de la charité, chaque associé doit faire son possible de gagner pour eux. Que de richesses déjà ! Et si l'Association venait à compter 10,000 associés !!

( NOUS bénissons la présente "Union de Prières" et Nous accordons 40 jours d'indulgences aux personnes qui feront pieusement cette aspiration : *Saintes Ames du Purgatoire, reposez en paix et priez pour nous.* )

6 Novembre 1874.

† IG. EV. DE MONTRÉAL.



# TRAITS MERVEILLEUX

DES

## ÂMES DU PURGATOIRE.

*Tibi sit gloria, O Maria !*

Nous continuons aujourd'hui le cours de nos petits récits sur les faveurs obtenues par l'entremise des saintes Ames du Purgatoire.

Comme par le passé, nous y intercalerons quelques traits puisés à des sources étrangères, mais qui ne laissent aucun doute sur leur véracité.

Rendons grâces à Dieu des faveurs qu'il verse sans cesse sur nous d'une main si prodigue, car " quand il récompense, dit Ste. Thérèse, il récompense en Dieu." Soyons reconnaissants et aimons-le de toutes nos forces et de toute notre âme, puisque toute la gloire lui en revient.

Nous rapporterons, en commençant, le récit que nous faisait le trésorier sur un petit fait qui semble nous montrer une intervention évidente de la Providence. Nous le laissons parler.

---

### AIDE MYSTERIEUSE DES AMES DU PURGATOIRE.

Le petit fait que je vous raconte est arrivé il y a déjà quatre ou cinq ans. Nos recettes, commençant à se multiplier, (rappelons-nous que c'est le trésorier qui parle,) il devenait difficile de trouver parmi nous des prêtres pour dire toutes nos messes, lorsqu'un bon jour il me vint en pensée d'aller trouver le procureur d'une de nos maisons d'éducation avec lequel j'étais en connaissance assez intime. Mr., lui dis-je, vous rendriez un grand service à notre association si vous vouliez prendre chaque mois un certain nombre de nos messes pour les faire dire par les prêtres qui sont ici avec vous. —Je les accepterai très volontiers, dit-il, et quant à moi-même, je vous promets de n'en pas dire d'autres que celles de l'association, —C'est un véritable service que vous nous rendez, car notre association prend des développements admirables, et quelquefois nous éprouvons un véritable embarras pour faire dire toutes les messes qui nous sont apportées. Souvent même il nous arrive de jolis petits faits qui, tout en inspirant une confiance nouvelle, indiquent que le ciel voit avec plaisir le zèle et l'ardeur de nos associés. Tenez, seulement l'autre jour, il se présente un jeune Monsieur qui me remet cinq messes qu'il avait promises aux âmes du Purgatoire. C'était un noble jeune homme, membre d'une profession libérale qui avait pris pour devise ces mots charmants: " Sursum et liber," (" en m'élevant, je deviens libre,") avec l'emblème d'une colombe qui prend son vol vers le

ciel. Voilà déjà quelque chose, n'est-ce pas, qui indique de la foi et de beaux sentiments. "Ce sont cinq messes, dit ce Monsieur, que j'avais promises pour retirer un petit compte qui m'était dû. Le montant était peu élevé, ce n'était que \$10.00 ; mais, vous le savez, quand un jeune homme commence, toutes les sommes sont importantes pour lui. J'avais déjà demandé le paiement de ce compte plusieurs fois, mais toujours sans succès ; on m'avait même rebuté et presque rudement. Je croyais que tout était perdu. J'avais peine à me résigner à cette perte ; c'était pour moi presque le nécessaire qui m'échappait, lorsqu'un jour, songeant encore à ce que j'appelais mon désarroi, il me vint en pensée d'offrir cinq messes aux Ames du Purgatoire, si je retirais mon argent. Et soudain, faisant au moins pour la dixième fois copie de ce compte, je le mets dans ma poche, puis je pars pour aller de nouveau en faire la demande. En arrivant à la porte du bureau de mon terrible débiteur, le courage me manqua. J'avais déjà perdu de vue la spontanéité de ma promesse envers les saintes âmes, oubliant qu'elles devaient me soutenir dans ma démarche, pour ne penser qu'à la réception peu aimable à laquelle j'étais accoutumé. Je frappai donc timidement et comme avec crainte d'être entendu. J'ouvre la porte en hésitant et, chose extraordinaire, ce monsieur, qui jusqu'ici ne m'avait reçu qu'avec un froncement de sourcils, me dit sans même me demander le but de ma visite : " Ah ! Monsieur, vous venez sans doute pour votre petit compte. Je vous demande mille pardons de ne pas vous l'avoir payé plus tôt. Tenez, voilà votre argent." Je demeurai tellement ébahi en présence du changement soudain de ce monsieur, que je partis, (vous me pardonnerez l'expression) comme un gros bête, sans même le remercier. Comme je n'ai aucun doute que je dois la collection de ce montant aux Ames du Purgatoire, je vous apporte avec plaisir la petite somme que j'avais promise." Vous voyez, monsieur, ce que peut la foi même dans les petites choses. Certes, c'est un joli moyen de collecter ses dettes, reprit gravement mon interlocuteur, je voudrais bien pouvoir faire la même chose. — Essayez-le donc, repris je. — Oh ! dit-il, il faudrait avoir une foi robuste pour collecter tout ce qui nous est dû. — Tout de même essayez-le, vous n'y perdrez rien.

Quinze jours s'étaient à peine écoulés, lorsque me rendant au bureau de poste, quelqu'un me frappe familièrement sur l'épaule :—Ah ! c'est vous, M. le procureur, comment vous portez-vous.—Venez donc avec moi, dit-il sans répondre à ma question, j'ai quelque chose à vous conter qui vous fera plaisir. Vous vous rappelez l'expédient en question que vous suggériez l'autre jour, eh ! bien, comme vous disiez, je l'ai essayé. J'ai choisi dans mon livre des comptes échus, une dette de 60 à 70 piastres, dûe depuis plusieurs années. C'était un compte que j'avais demandé et redemandé un grand nombre de fois, si bien que je le croyais

perdu, et je l'avais marqué d'une croix rouge. Bien plus, si j'eusse voulu en faire la demande en justice, je n'aurais pu le faire, car la prescription était arrivée et c'est en loi, comme vous le savez, une fin de non-recevoir. Je fis donc mon généreux, et je promis aux saintes Ames, si elles me faisaient recouvrer ce montant, une somme de \$6.00 (24 messes). Et, Monsieur, le croiriez-vous ? j'en suis encore rempli de stupeur ; le lendemain matin même, sans aucune démarche de ma part, sans que le débiteur connût quoi que ce soit de mes promesses, après avoir attendu de longues années en vain, je reçois un chèque pour la dite somme. Je demeurai tellement frappé de cette coïncidence que je ne pus m'empêcher d'y trouver une intervention visible des saintes âmes ; et en reconnaissance, je n'eus rien de plus pressé que de mettre mes \$6.00 dans ma petite cassette pour messes.—Ah ! Monsieur, lui répondis-je, tout en badinant assez sérieusement, vous nous volez ; ces messes appartiennent à l'association, c'est par son entremise que vous avez retiré votre argent.—Ah ! franchement, vous avez bien raison ; et il me remit les \$6 sur le champ. L'association eut ainsi le bénéfice de ces 24 messes, tout en se glorifiant d'être la cause d'une nouvelle manifestation de la puissance et de la miséricorde du Très-Haut.

Ce bon prêtre est encore au milieu de nous, et peut corroborer au besoin notre récit.

---

#### LA VALEUR DU SAINT SACRIFICE.

St. Grégoire rapporte qu'un homme ayant été pris par des corsaires et conduit dans un pays fort éloigné, y demeura longtemps captif sans qu'on sût de ses nouvelles. Sa femme, le croyant mort, faisait dire des messes toutes les semaines pour le salut de son âme, et il arrivait toutes les fois qu'on disait la messe pour lui, qu'il se trouvait délivré des fers qu'il avait aux pieds et aux mains. Il sortit enfin de captivité et retourna chez lui ; et comme il racontait entre autres choses à sa femme, qu'en certain temps ses fers tombaient miraculeusement d'eux-mêmes, elle se mit à faire la supputation du temps et des jours, et elle trouva que cela était arrivé justement toutes les fois qu'elle avait fait dire la messe pour lui. Vous pouvez juger de là, ajoute le Saint, quelle vertu le sacrifice de la messe doit avoir pour la délivrance des Ames du Purgatoire.

Le Vénéral Bède rapporte une chose toute semblable dans son Histoire d'Angleterre.

---

#### IL NE FAUT PAS TROP PLEURER CEUX QUE L'ON AIMAIT.

On lit dans la vie de St. Jean l'Aumonier qu'un homme très riche qui n'avait qu'un fils, le recommanda un jour aux prières du Saint, le conjurant de les offrir à Dieu, pour la conservation de son enfant chéri, ajoutant à cela beaucoup d'argent pour être distribué aux pauvres dans la même intention. Le Saint fit ce que cet homme souhaitait de lui, et au bout de trente jours, cet enfant mourut. Le père en fut sensiblement affligé, lui semblant que, l'aumône et les prières qui avaient été faites, avaient été inutiles. Cette disposition, étant venue à la connaissance du Saint Patriarche, il se mit en

prières pour ce père infortuné, demandant à Dieu qu'il le consolât. A quelque temps de là, un ange apparut la nuit à cet homme, et lui dit que les prières que l'on avait faites pour son fils avaient été exaucées, qu'il vivait dans le ciel, et que, s'il eût vécu plus longtemps dans le monde, il se serait perverti et se serait rendu indigne de la béatitude céleste. Il ajouta encore que l'on devait être persuadé qu'il n'arrivait rien dans la vie que par un juste jugement de Dieu, quoique les causes de ces jugements fussent inconnues aux hommes ; que, par conséquent, c'était mal fait de s'abandonner à une douleur excessive, et qu'au contraire il fallait recevoir, avec un esprit de soumission et de reconnaissance, tout ce qu'il plaisait à Dieu d'envoyer. Cette vision céleste consola entièrement ce père affligé et l'encouragea à servir Dieu avec plus de ferveur que jamais.

### INDIFFÉRENCE PUNIE.

Un jour, rapporte un zéléteur, me trouvant sur une place publique, je vis venir dans ma direction un bien digne homme pour qui les bonnes œuvres étaient choses familières. Certes, dis-je en moi-même, ce serait une véritable acquisition, si je pouvais réussir à enrôler ce monsieur dans notre association. En disant cela, je mets instinctivement la main dans ma poche, et j'y trouve avec bonheur une de nos circulaires ; puis j'aborde ce monsieur en lui disant : Faites-moi donc le plaisir de prendre ceci ; vous le lirez quand vous serez chez vous, et vous m'en donnerez des nouvelles lorsque je vous reverrai.

Une semaine après, je le rencontre de nouveau et lui demande, — Eh ! bien, avez-vous lu ? — Oh ! j'en suis, dit-il, avec un empressement qui ne me surprenait pas chez un tel homme. Prenez mon nom pour le chemin de la Croix, et quand vous passerez au magasin, je vous prie d'arrêter, et je vous paierai les messes.

Ce monsieur était un marchand opulent, valant près de 200 à 250 mille piastres. Je me promettais une bonne aubaine pour nos pauvres Chéries du purgatoire. A la première occasion qui se présentait, j'allai donc faire une petite visite à ce monsieur qui vint au-devant de moi le sourire sur les lèvres et la main tendue pour presser la mienne.

— Je ne fais pas intrusion, j'espère ; je serais fâché de vous déranger. — Oh ! pas du tout, je suis content de vous voir ; venez donc avec moi dans l'office. — Nous causâmes de choses et autres, puis il me dit : — Eh ! bien, quelle est votre contribution par année ? — Ce n'est qu'une messe par mois, un pauvre sou par jour. — Ça forme alors douze chelins par an ? — Croyant que c'était un petit badinage, je réponds : Oui, c'est cela ; seulement pour payer vos intérêts, vous en ajouterez encore trois pour former les trois piastres de l'année. — Comment cela, payer des intérêts ! non, je n'en ai jamais payé, et je ne donnerai que les douze chelins pour les douze messes de l'année.

Quand je vis que mon interlocuteur était sérieux et même fort sérieux, car il m'avait répondu d'une manière un peu aigre, je

lui dis :—Mon cher Mr., je vous demande pardon de mon petit badinage. Je croyais que vous vouliez rire. Ne savez-vous pas que les messes sont maintenant de 25c. au lieu de 20 ; que le montant de la rétribution a été changé, il y a déjà quelques années, par une lettre pastorale de l'Évêque du diocèse, et qu'il en a été de même dans toute la province de Québec. — Je n'osais pas ajouter : voilà au moins trois ou quatre ans que vous n'avez pas payé de messes, autrement vous en connaissiez le prix. D'ailleurs il ne m'en donna pas le temps, mais, il reprit avec une certaine vivacité : — Oh ! pour moi je n'ai jamais payé plus de 20 cts. et je ne donnerai pas davantage. Puis il remit son argent dans le tiroir. Je voulus raisonner avec lui pour lui faire comprendre qu'il ne pouvait marchander sur le prix des messes, le taux en étant fixé uniquement par les Évêques de la province, et que ce taux étant uniforme, il ne pouvait en faire dire pour une somme moindre dans tout le Canada, peut-être dans toute l'Amérique. Tout fut inutile. Je partis le cœur gros de chagrin, me disant à moi-même : Certes, la cupidité de cet homme riche sera punie ; secouons, en sortant, la poussière de nos pieds.

Chose bien extraordinaire, en effet ! six mois à peine étaient écoulés que la rumeur rapporta un jour que M. \*\*\* avait fait faillite. Tout le monde en était étonné ; il était si riche, disait-on. Moi seul, je n'en fus pas surpris, en me rappelant ce que Notre Seigneur a dit : “ La mesure que vous ferez aux autres, vous sera faite.” Marc. 4, 24.

#### LE SOUVENIR DE LA MORT.

St. Théodose, le cénobiarque, se sentit un si grand désir de la perfection qu'il résolut d'aller passer ses jours dans quelque affreuse solitude ; il y vivait dans une si grande austérité, et sa vertu répandait tant d'éclat qu'elle lui attira bientôt beaucoup de disciples. A mesure que le nombre des religieux croissait, il faisait augmenter les bâtiments et multiplier les cellules. On ne vit jamais un monastère plus vaste ni plus nombreux. Il avait la forme d'une ville dans le désert, mais une ville sans trouble, sans tumulte, sans confusion ; un silence continuel y régnait, et quoiqu'il y eût plus de mille religieux, on eut dit qu'il n'y avait personne.

Théodose, sachant combien le souvenir de la mort, est utile à un chrétien, et voulant exciter par là ses religieux à la vertu, voulut un jour les faire travailler à un tombeau qui pût servir de sépulture commune. L'ouvrage étant achevé, il assembla tous les religieux et leur dit avec cette gaieté et cette douceur qui rendait sa vertu et ses austérités aimables : Mes frères, voilà le tombeau tout près, mais qui est celui d'entre vous qui en fera la dédicace. L'un d'eux, nommé Basile, qui ne soupirait qu'après le bonheur de voir Dieu, se jetant à ses pieds, lui dit : Ce sera moi, s'il vous plaît, mon Père, qui le premier y aurai une place. Saint Théodose, qui, par un don de Dieu, connaissait l'avenir et qui savait que Dieu avait exaucé les vœux de Basile, lui permit d'entrer dans le tombeau, fit faire pour lui les prières accoutumées qu'on faisait pour les morts ; et par un miracle non moins surprenant que celui de la résurrection des morts, dès l'instant que les obsèques furent

achevées, Basile qui était en parfaite santé, sans avoir ni fièvre, ni aucun mal, s'endormit d'un doux sommeil, et passa tranquillement au repos du Seigneur.

Cette merveille fut suivie d'une autre ; et quarante jours durant après sa mort, l'abbé Théodose le vit tous les jours assister aux vêpres et chanter au chœur avec les religieux comme pour achever de se purifier par la prière. Aucun d'eux ne le voyait ni l'entendait excepté un seul nommé Aétius, qui, l'entendant mais ne le voyant pas, alla trouver l'abbé Théodose, et lui ayant demandé s'il n'entendait pas chanter Basile, celui-ci lui répondit : Je l'entends, mon fils, et de plus je le vois ; et si vous voulez je ferai aussi en sorte que vous le voyez. Le lendemain lorsque tous les religieux étaient au chœur, l'abbé Théodose vit encore Basile qui chantait avec les autres comme de coutume, et le montrant du doigt à Aétius, ils se mirent en prières, afin qu'il plût aussi à Dieu de le lui faire voir. Dès qu'il l'eut aperçu, il courut à lui pour l'embrasser, mais Basile disparut aussitôt, en disant à haute voix, en sorte que tous les religieux l'entendirent : " Adieu, adieu, vous ne me reverrez plus désormais."

---

### SECOURS INATTENDU.

Un zéléateur nous raconte le trait suivant arrivé dans la ville de Montréal : Un jour, dit-il, j'étais à causer avec une Dame bien pieuse, lorsqu'il m'arriva de lui dire : Mais vous qui êtes si bonne, vous qui connaissez le secret des " richesses que la rouille ne dévore pas," pourquoi ne vous joignez-vous pas à notre association des Ames du Purgatoire ?— Ah ! Monsieur, je fais mon chemin de la croix toutes les semaines. — Je n'en avais aucun doute. Madame, et c'est pour cela que j'ai pris la liberté de vous en parler. Seulement, en le faisant en union avec nous, vous acquerez encore plus de force. Vous le savez, en combattant avec une grosse armée, on a plus de chance de remporter la victoire. — Vous avez raison, on perd beaucoup de grâces, faute de réflexion. Faites inscrire mon nom, s'il vous plaît, pour le mercredi, jour de St. Joseph.—Et les messes ?—Oh ! quant à cela, ce sera pour une autre fois, il faut que j'en parle à mon mari.

Trois ou quatre mois s'écoulèrent, lorsque je rencontre encore cette Dame : Ah ! Monsieur, je vous remercie de m'avoir fait mettre de l'association. Lorsque je faisais autrefois mon chemin de la croix toute seule, le moindre prétexte me servait d'excuse pour ne pas le faire ; un petit mal de tête, une simple apparence de mauvais temps, la visite d'une amie, tout cela faisait passer la semaine et quelquefois le mois entier sans le faire. Maintenant quand mon jour vient, qu'il fasse beau temps ou mauvais temps, qu'il y ait des visites ou non, il faut que je parte, et je ne suis tranquille que lorsque j'ai accompli ma promesse. Et vous le dirai-je ? j'éprouve un certain bien-être qui me remplit de consolation.—Il en serait peut-être de même des messes, repris-je timidement.—Oh ! non, quant aux messes mon mari ne veut pas en entendre parler.—Il a tort, il ne s'agit que d'un misérable sou par

jour, il viendra un temps où vous aurez besoin du secours des saintes Ames, et peut-être qu'alors elles n'entendront pas votre demande, comme aujourd'hui vous êtes sourds à leurs gémissements.

Longtemps après, étant assis tranquillement dans ma bibliothèque, on vient me dire : Madame \*\*\* demande à vous voir. Surpris de cette visite inattendue, je me hâte de la recevoir — Ah ! Monsieur, permettez-moi de m'asseoir, je n'en puis plus et je vais tomber. Je m'empresse auprès d'elle, et je cause un instant pour la distraire. — Vous m'excuserez, dit-elle, mais j'avais à parler de choses qui me coûtent et me font tant de peine en même temps que rien que d'y penser me rend faible. — Je venais vous demander une grande faveur — et elle me fit le récit de sa peine. — Nous sommes dans un grand trouble ; depuis assez longtemps déjà mon mari avait contracté des dettes ; pour les payer, il avait fait escompter plusieurs billets à la banque, mais aujourd'hui la banque ne veut plus renouveler les billets, en sorte qu'il nous faut trouver l'argent pour les payer ; et, vous le savez, mon mari est vieux, (c'était un homme de près de 75 ans) et il peut à peine s'occuper d'affaires. Si je ne trouve pas d'argent, la banque fera protester les billets, puis nous serons poursuivis, et nos deux petites propriétés que nous avons eu tant de peine à conserver seront vendues par la justice — et elle se prit à sangloter — De grâce, M. aidez-nous, si vous ne venez pas à notre secours, nous serons dans le chemin avant un an. — Puis elle se mit encore à pleurer. J'étais attendri par les larmes de cette bonne dame. Le malheur qui planait sur elle m'avait touché, et je ne pouvais que compatir à sa peine, ne sachant trop que faire pour y remédier. Je lui demande donc : Mais que voulez-vous que je fasse pour vous ? — Oh ! Monsieur, vous pourriez nous prêter cette somme, afin que l'on paye ce que l'on doit à la banque, et nous vous le remettrons plus tard. — C'est bien difficile pour moi, l'état de mes affaires ne me le permet pas. Combien devez-vous ? — Entre six à huit cents piastres. — L'affaire se compliquait. Une somme aussi élevée était difficile à trouver dans un moment donné ; puis comment un homme arrivé à l'âge de 75 ans avec deux propriétés déjà grevées d'hypothèques, pouvait-il promettre de remettre cette somme ?

Madame, répondis-je, il m'est impossible de rien faire pour vous. D'abord, je n'ai pas d'argent à ma disposition dans le moment, puis, après les pertes que j'ai faites par endossement, j'ai promis de ne plus répondre pour qui que ce soit. Vraiment je ne puis rien faire. Nouvelle désolation de la part de cette bonne Dame qui s'écrie : " Il faut donc se résigner à mourir dans le chemin. Oh ! c'est bien dur après avoir toujours bien vécu. Tout à coup son refus de donner des messes pour le soulagement des pauvres âmes souffrantes me vient à la mémoire. Vous rappelez-vous, Madame, ce que je vous disais : il viendra un temps où vous

aurez besoin des Ames du Purgatoire, et parce que vous les abandonnez, elles vous abandonneront à leur tour. N'est-ce pas ce que vous arrive?—Puis après un long silence, interrompu seulement par les soupirs de la pauvre femme : Tenez, lui di-je, voulez-vous faire un marché ? voulez-vous joindre l'association et promettre de payer régulièrement votre contribution ? et j'ose vous promettre qu'elles vous aideront—elles soupirent tant après quelqu'allégement à leurs souffrances que souvent elles accordent leur intercession pour des faveurs, quelques petites qu'elles soient. — Après quelques moments de réflexion, elle répondit, en accentuant sa résolution d'un geste décidé : Oui, je m'en mettrai, et quand même mon mari ne voudrait pas les payer, moi, je les paierai.—Votre fermeté et votre confiance seront certainement récompensées ; et pour preuve voilà que déjà je suis disposé à vous aider, non par moi-même, car je ne le puis pas, mais je chercherai, et je m'intéresserai pour vous.—Je verrai M. V \*\* homme fort charitable et qui aime à faire le bien. — Oh ! ne lui parlez pas, je vous prie, c'est un de nos endosseurs, et s'il savait que nous avons d'autres billets que le sien, il ne voudrait plus nous aider. Ma première offre de service n'était pas heureuse. Je me mordis les lèvres, et je repris.—Eh ! bien, alors, j'irai voir M. X \*\* un autre homme de bien qui emploie sa belle fortune à aider les malheureux. — Je ne le connais pas, et puis, vous le savez, c'est toujours pénible pour une femme seule de faire toutes les affaires.—Je lui fis alors plusieurs autres suggestions qui toutes furent inutiles.—Je savais que l'affaire était difficile.—Trouver quelqu'un qui prêterait une somme de \$800.00 à un vieillard de 75 ans qui ne pouvait offrir de garantie ni par son travail de l'avenir ni par l'hypothèque de ses biens déjà engagés, était une chose impossible selon la sagesse du monde. Le ciel seul pouvait apporter quelque remède à cette grande détresse.

Confiant cependant dans l'aide des saintes âmes, je répète encore que M. V \*\* est le seul qui puisse arranger l'affaire — Il vous connaît déjà ; expliquez-lui tout ; ne cachez pas que vous avez d'autres billets que le sien, demandez-lui qu'il vous aide encore, puis ayez confiance dans les saintes âmes à qui vous venez de rendre un si grand service.

— Monsieur, je ne puis pas y aller, j'ai trop honte ; puis elle se leva pour partir. Elle était sur les marches pour descendre, lorsque je me hasardai encore à lui dire :—De grâce, Madame, dans votre propre intérêt, allez voir ce M., je vous en conjure.—La seule pensée d'y aller me fait faiblir, excusez-moi. Je pars, j'ai les jambes comme de la laine, je vais tomber,—puis elle s'en alla.

Cette scène m'avait fortement impressionné ; et pendant les jours suivants, je cherchais quels moyens je pourrais prendre pour venir à l'aide de cette famille désolée, lorsque cette Dame arrive de nouveau : Je viens, dit-elle, remplir mes engagements



vis-à-vis des âmes du Purgatoire, et je suis heureuse de vous dire que nos affaires sont arrangées.—Que Dieu en soit béni ! Vous m'ôtez un lourd fardeau de dessus les épaules, mais dites-moi donc comment avez-vous fait ?—Oh ! Monsieur, la chose est arrivée d'une manière bien extraordinaire. Vous le savez, l'autre jour quand je suis partie d'ici, j'étais bien décidée à ne pas aller voir le monsieur dont vous parliez. La pensée seule de cette visite me faisait peur. Cependant, chose bien étrange et dont je ne puis me rendre compte, au lieu de prendre le chemin à gauche qui conduisait chez nous, je prends le chemin à droite, je ne savais pas en réalité ce que je faisais tant j'étais troublée.—Ce chemin conduisait directement chez M. V \*\* . Arrivée vis-à-vis la maison j'entre machinalement et sans le savoir en quelque sorte. Rendue en sa présence, je lui raconte tous nos embarras,—que nous avons plusieurs billets en dehors du sien, — que la banque ne voulant plus les renouveler, nous étions menacés d'être poursuivis et vendus. Ce Monsieur m'écouta avec une grande bonté ; puis à ma grande surprise, sans que je lui en fisse la demande, il m'offrit de nous prêter la somme nécessaire pour régler toutes nos affaires.—Et vous avez tout payé ? — Oui, nous avons tout payé.—M. V \*\* nous a prêté avec une générosité admirable la somme de 800 sur simple obligation et sans hypothèque, et ce à six par cent seulement pour cinq années, lorsque l'argent en vaut huit et dix. Je considère le résultat si surprenant que je ne puis m'empêcher d'y voir l'intervention des saintes âmes, et je suis heureuse de vous en faire la confidence, afin de m'aider à les remercier de leur puissante protection.

N'est ce pas une fois de plus, entre mille, la réalisation de cette promesse de Notre Seigneur à Ste. Gertrude : — Je donnerai cent pour un à ceux qui feront du bien à mes Bien-Aimées du Purgatoire."

---

#### UNE MESSE CHAQUE MOIS.

Le trait suivant est arrivé à Paris vers l'année 1827. Une pauvre servante avait adopté la sainte pratique de faire dire chaque mois une messe pour les âmes souffrantes. A cette fin, elle mettait de côté tous les jours son petit sou, afin de n'être pas prise au dépourvu à la fin du mois, précaution sage et qui est conseillée par St. Jean Chrysostôme. On donne un sou facilement, tandis qu'on hésite souvent à en donner trente. La pieuse servante, par cette ingénieuse charité, ne manqua pas une seule fois à sa messe, se faisant d'ailleurs un devoir d'y assister elle-même, et d'unir ses prières à celles du prêtre spécialement en faveur des âmes qui étaient sur le point de terminer leur expiation. Pendant une longue maladie qui la fit cruellement souffrir, elle perdit sa place et épuisa ses dernières ressources. Le jour où elle sortit de l'hôpital, il ne lui restait que 20 sous pour tout argent. En se rendant à un bureau de placement pour obtenir une nouvelle situation, elle entra dans l'Eglise St. Eustache qui se trouvait sur sa route. La vue du prêtre à l'autel lui rappela qu'elle avait manqué durant le mois écoulé à sa messe ordinaire des défunts. Elle se lève, va à la sacristie, et pleine de confiance dans la Providence, elle donne son dernier franc pour une messe aux âmes du Purgatoire.

Puis elle continue son chemin, non sans une grande inquiétude pour l'avenir, lorsqu'elle rencontre un jeune homme pâle, d'un maintien distingué, qui s'approche d'elle, et lui dit : Vous cherchez une place ? — Oui, monsieur. — Eh ! bien, allez à telle rue, tel numéro, chez madame..... je crois que vous serez bien là — et il disparut à l'instant dans la foule des passants. La pauvre fille se fait indiquer la rue, reconnaît le numéro et monte à l'appartement. Elle entre, et se trouve en présence d'une dame âgée, et d'un aspect vénérable. Madame, dit la servante, je viens d'apprendre que vous avez besoin d'une femme de chambre, et je viens m'offrir. — Mais ce que vous dites là est fort extraordinaire. Personne ne sait que j'ai besoin d'une domestique. Je viens seulement de renvoyer la mieane. Qui donc vous envoie ? — C'est, madame, un jeune monsieur que j'ai rencontré dans la rue, et j'en ai béni Dieu, car il faut absolument que je sois placée aujourd'hui. Il ne me reste pas un sou ni pour manger ni pour coucher, — puis elle lui raconta en peu de mots comment elle avait disposé de son dernier franc. La vieille dame ne pouvait comprendre quel était ce personnage mystérieux, lorsque la servante, levant par hasard les yeux sur la muraille, y aperçut un portrait. — Tenez, Madame, dit-elle aussitôt, voilà bien le jeune homme qui m'a parlé. A ces mots, la Dame poussa un grand cri. — Ah ! dit-elle, vous ne serez point ma servante, vous êtes dès ce moment ma fille. C'est mon fils unique que vous avez vu, mon fils mort depuis deux ans qui vous a dû sa délivrance, je n'en puis douter. Soyez bénie et nous prions désormais ensemble pour tous ceux qui souffrent avant d'entrer dans la bienheureuse éternité.

## UN PROCÈS GAGNÉ CONTRE TOUTE ESPÉRANCE.

*Rencontre de deux Zélateurs ; nous les laissons parler.*

J'allai, il y a quelques années, faire une visite à un de mes amis, homme de profession. Je le trouvai si triste et abattu que je ne pus m'empêcher d'en faire la remarque. — Mais qu'y a-t-il donc ? Vous avez l'air d'un homme qui vient de perdre un million. — Oh ! ne m'en parlez pas, je viens de perdre un procès qui pourrait me ruiner. — Comment vous, en procès ! L'homme le plus pacifique du monde qui ne pourrait faire de mal à une mouche. — Oui, monsieur, je suis en procès. — Mais comment et pourquoi ? — Imaginez qu'un beau jour je me rends par affaires au bureau du shérif, et pendant que j'étais là, on commence la vente d'une propriété à l'enchère publique. Allons, dis-je en moi-même, voilà une bonne fortune. La Providence m'a fait mettre en réserve quelques deniers pour les mauvais jours, n'est-ce pas l'occasion de les placer sûrement ? J'examine attentivement la description de la propriété, puis je jette à la hâte un coup d'œil sur les pièces, en me disant toutefois : — A quoi bon ? les titres du shérif sont parfaits, ils purgent toute hypothèque ; à quoi bon me troubler davantage ? Et sur ce, sans plus m'inquiéter, j'enchéris sur la propriété, qui, en définitive, m'est adjugée. J'en prends possession, et, en réalité, l'acquisition devint un excellent placement. Je jouis de mon achat, avec tout le légitime orgueil du propriétaire, lorsque six mois après, une notification en forme des droits de substitués sur la propriété m'est signifiée. Puis un huissier me servit presque aussitôt une demande en nullité de décret, réclamant en même temps la possession de la propriété. Il y

avait évidemment erreur quelque part. La substitution avait passée inaperçue entre les mains du shérif, (car la vente en justice ne purge pas cette espèce d'hypothèque) ou la substitution n'était pas en forme — ce qui n'avait pas arrêté les procédés des officiers de la loi ; en sorte que, me trouvant dans un dilemme, je fus forcé, malgré moi, d'entrer en litige avec des adversaires puissants et décidés à réclamer leurs droits. Et ces droits viennent d'être reconnus par les tribunaux qui, en ordonnant le délaissement de la propriété, me condamnent à tous les frais de la cause qui s'élèvent à des sommes considérables. — Oh ! vous êtes bien malheureux ! — C'est pour moi une perte considérable, la perte de mon million, comme vous disiez tout à l'heure. — Mais au moins faut-il que l'on vous remette vos deniers ; et puisque vous avez été forcé à vous défendre, la cour ne devait pas vous condamner aux frais. — C'est bien ce qui me désole davantage, car mes avocats me conseillent d'en appeler à la cour du Banc de la Reine. J'hésite beaucoup ; les frais qui, dans la cour supérieure, s'élèvent déjà à des centaines de piastres, se monteront ici à des milliers. Si je perds je suis ruiné. Oh ! comme je suis malheureux ! — et il retomba affaissé sur son siège. — Allons donc ! un homme comme vous ne doit point se décourager ; vous avez fait tant de bien aux âmes du Purgatoire, vous avez montré tant de zèle à leur service qu'elles ne peuvent manquer de vous aider à leur tour. Tenez, promettez-leur donc quelque chose, si vous réussissez ; promettez quelque chose qui en vaille la peine, mais non une vétille. D'ailleurs vous l'avez déjà fait peut-être. — Non, je l'avais oublié, et je remercie le ciel de vous avoir envoyé pour me le rappeler ; je le ferai certainement !

Cinq mois après, je reçois la visite de ce Monsieur. Je viens, dit-il, accomplir ma promesse—je vous apporte cent messes pour les âmes du Purgatoire—Certes ! vous êtes bien généreux, je vous en remercie de grand cœur pour ces pauvres âmes souffrantes ; mais de quelle promesse parlez-vous ?—Vous vous rappelez ce fameux procès qui m'a causé tant d'anxiété : eh ! bien, je l'ai gagné, hier le Juge en chef a rendu jugement en ma faveur. Le jugement de la Cour Inférieure a été renversé contre mes espérances, et mes adversaires ont été condamnés à tous les frais. En sorte que je n'ai pas un sou à donner, pas même à mes avocats. Je remercie les saintes âmes de m'avoir inspiré d'en appeler du premier jugement, sans cela j'étais perdu. Je n'ai jamais donné d'argent avec plus de plaisir que celui que je vous apporte aujourd'hui.

#### UN ACTE DE CHARITÉ.

Une veuve de qualité n'avait qu'un fils qui fut tué malheureusement par son ennemi. Le meurtrier craignant d'être pris, se cacha ; mais bien qu'il se crut en sûreté, on sut néanmoins où il était, et non-seulement la veuve, mais le juge en fut averti. Déjà les archers étaient en chemin pour le prendre, lorsque cette

femme généreuse, étouffant tout sentiment de vengeance, lui envoya dire qu'il se sauvât au plus tôt, et pour lui en faciliter le moyen elle lui fit donner de l'argent et le cheval même de son fils qu'il avait si cruellement assassiné. Après cela, elle se mit à prier pour l'âme de ce cher fils dont le salut était alors tout ce qui lui tenait au cœur. A peine avait-elle commencé son oraison qu'il lui apparut tout resplendissant de gloire. Il l'assura qu'en récompense de la charité qu'elle venait d'exercer, Dieu l'avait incontinent délivré des flammes du Purgatoire auxquelles il avait été condamné pour plusieurs années.

Jugez de là combien un seul acte d'une charité héroïque a de pouvoir auprès de Dieu, et de quelle efficacité il est pour apaiser sa colère.

---

### LES FLEURS DU FRERE SIMONI.

André Simoni, de la Compagnie de Jésus, avait la charité la plus vive envers les morts. Le grand désir qu'il avait de les soulager lui fit trouver le moyen de leur appliquer souvent les mérites du divin sacrifice, en entretenant à ses frais plusieurs ecclésiastiques pour dire la messe en son nom. Il n'avait d'autre ressource que de mendier à cette intention à la porte du couvent où il servait, et le ciel permettait que beaucoup de riches lui donnassent autant qu'il avait besoin pour son dessein. Afin d'y déterminer encore mieux les étrangers, les grands seigneurs, les prélats qui fréquentaient le noviciat de St. André à Rome où il était concierge, il cultivait un petit jardin, rempli de roses, de hyacinthes, de giroflées et autres fleurs dont il faisait des bouquets qu'il leur offrait, en leur suggérant le souvenir de ces chères âmes. On se laissait facilement gagner en voyant tant de zèle et de piété, et l'on déliait volontiers sa bourse. Aussi quand il fut à ses dernières heures, les âmes qu'il avait soulagées le vinrent consoler visiblement, et l'assistèrent jusqu'au passage terrible à la grande édification des assistants.

---

### COMMENT SE FORMENT NOS RECETTES. NOS PETITS TRAITS.

Disons encore cette année comment Dieu a béni ceux qui viennent au secours de ses Bien-Aimés du Purgatoire. Nous hésitons chaque fois à relater tous ces petits faits, soit par crainte des sceptiques, ou même de peur de fatiguer le lecteur; et chaque fois cependant il nous faut céder à l'impulsion des saintes Ames. Nous nous regardons en quelque sorte comme les confidents solidaires des secrets que le ciel nous a confiés, et nous y voyons le talent mis aux soins du serviteur pour le faire profiter. Ne serions-nous pas coupables d'enfourer dans l'oubli ce trésor que le Père de famille nous met en mains? N'aurait-il pas le droit de nous dire: "Pourquoi donc n'avez-vous pas mis mon argent à la banque, afin qu'à mon retour je le retirasse avec intérêt." (Luc 19.)

N'hésitons donc pas plus longtemps, et pour obéir à l'ordre du maître, comme dans l'espoir de doubler ses intérêts, en faisant un peu de bien. D'ailleurs, selon le témoignage du Sage, "si la gloire de Dieu est de tenir caché ce qu'il fait, celle des hommes au contraire consiste à publier ses paroles et ses merveilles." (Prov. 25.)

---

Nous recevions au commencement de Janvier dernier d'un prêtre haut placé par sa science et ses vertus la gracieuse petite lettre qui suit: — "J'ai parcouru avec d'autant plus d'intérêt le Calendrier d'Indulgences que mes sympathies pour la belle œuvre à laquelle vous vous êtes dévoué sont aussi sincères et plus vives que jamais. Souvent j'y pense dans mes prières, et je la recommande aux tendresses du Cœur de Jésus.

"Bonne et sainte année pour vous-même, et pour toutes les âmes qui vous sont chères,

"Totus tuus in SS. Corde Jesu."

Un Frère de la Charité nous transmet trois piastres pour contribution d'un nouvel associé, avec ces mots de l'associé même : — "Je me mets du Chemin de la Croix le lundi, et je paye mon année à commencer du 1er juin." Et le bon Frère ajoutait : — C'est un brave ouvrier qui n'avait pas d'ouvrage depuis plusieurs mois, et qui a joint l'association pour demander aux saintes Ames de venir à son secours ; et quinze jours après il trouvait de l'emploi pour tout l'été."

Nous recevons la lettre suivante de Troy, N.-Y. : — "Recevez ces \$3.00 pour l'association des messes des Ames du Purgatoire." La lettre ne portait aucune signature, mais elle n'en avait pas besoin ; elle était écrite avec les lettres d'or de la pure charité.

Un magistrat de cette ville, homme fort instruit et de très-bonne position, se présente à nous en disant : Monsieur, vous me pardonnerez de vous déranger. J'arrêtais seulement pour vous dire qu'un de mes amis m'a passé un petit Almanach des Ames du Purgatoire, et que je l'ai tout lu d'un bout à l'autre. Je l'ai lu avec plaisir, et non-seulement avec plaisir, mais avec conviction ; et pour preuve, c'est que je viens me mettre de l'association. Et sur le champ, il nous remit sa contribution pour les messes.

Un zéléteur nous raconte ce qui suit : J'étais un dimanche à la messe du Jésus, lorsqu'un des bons frères qui se tiennent au bas de l'Eglise pour recevoir les étrangers, vint à mon banc et me dit : aurez-vous la bonté de passer au parloir après la messe, le frère portier voudrait vous voir ? — Je répondis affirmativement, pensant en moi-même que ce bon frère avait quelques messes à me remettre, comme il en avait l'habitude. — En arrivant au parloir, le frère portier vint au-devant de moi en souriant, et me dit : Ah ! Monsieur, mais l'on ne vous voit plus ; moi qui avait tant d'argent à vous donner. — Croyant que le bon frère voulait faire un petit badinage, vu qu'il n'y avait pas huit jours que j'y étais allé, je continuai de même : Mais, frère, me voilà cette fois, mieux vaut tard que jamais, et je vous promets que je prendrai tout ce que vous avez ; je ne vous laisserai pas un sou. — Et ce bon frère, avec ce doux sourire dont il reçoit tous ses visiteurs, me dit d'une manière bien candide : Imaginez-vous qu'il y a deux jours, une jeune demoiselle dont la famille est tyrolienne, et qui est à Montréal en passant, m'apporta des messes pour les âmes du Purgatoire. Il nous est tombé, dit-elle, par hasard sous la main un almanach des Ames du Purgatoire, et nous avons vu que l'on pouvait faire plusieurs bonnes œuvres dans une, en donnant nos messes à l'association, en sorte que mon père vous envoie cet argent pour l'association des messes. Et elle me remit un chèque pour vous. — Frère, je vous remercie beaucoup ; et de combien est-il ce chèque ? — Monsieur, il est de 175 piastres. — Ah ! frère, vous vous êtes amusé à mes dépens en entrant, et vous voulez encore le faire. — Ah s Monsieur, je vous demande bien pardon, répondit le bon frère un peu confus — ! je vais aller vous le chercher. Et il m'apporta en effet un chèque de \$175.00 sur une banque de New-York où cette famille avait probablement fait ses dépôts d'argent pour le voyage. Je restai tout ébahi devant cette fortune pour nos chères âmes et je remerciai avec effusion le digne frère qui avait été l'occasion de ce don magnifique, puis je sortis.

Emu jusqu'aux larmes de cette pêche miraculeuse de notre petit Almanach, je ne pus m'empêcher de m'écrier comme St. Pierre, tirant de l'eau ses filets chargés de poissons : " Seigneur, retirez-vous de moi, car je suis un pêcheur."

LETTRE.—Monsieur, veuillez recevoir ci-inclus \$3.00 pour l'œuvre des Ames du Purgatoire. Vous priant de disposer de ce montant pour moi, je demeure votre très humble serviteur (Signé) UN NOUVEAU CONTRIBUABLE.

Charmante manière de faire la charité ; l'amour-propre n'y trouve rien pour son compte.

LETTRE — Monsieur, vous recevrez ci-joint une messe pour l'association des messes pour les Ames du Purgatoire. Je désire contribuer, à partir de ce mois, à envoyer ma souscription, et je compte que St. Joseph m'en fournira les moyens. Ayant un orgueil excessif, je crois devoir taire mon nom pour ne pas tomber dans le piège que me tend mon ennemi. — Je désire même qu'on sollicite pour moi l'humilité à cette messe.

Noble cœur qui a plus d'humilité qu'il ne pense ; cependant prions pour lui, puisqu'il le demande.

---

Nous recevions un jour d'un prêtre la somme de \$20.25, comme suit, savoir : Pour almanachs, \$10.25 ; un ami, \$3.00 : les externes du couvent, 75cts. ; un ami, 25cts. ; C. N. de Novembre à Novembre, \$3.00 ; les religieuses et les élèves internes, \$3.00. Cet envoi était accompagné de la lettre suivante :

“ Je vous souhaite toute les bénédictions du ciel ..... Je me fais joliment vieux, et cependant je chante tous les jours. Il me semble que le chant prolonge la vie, parce qu'il favorise la santé, en tenant le moral et le physique dans une joyeuse et sainte harmonie. Votre vieux serviteur.

Gracieux ! quelle belle âme et quel zèle pour la gloire de Dieu ! Les aspirations du bien ne sont-elles pas toujours jeunes ?

---

Un prêtre, savant autant que pieux, nous adresse le petit billet suivant : — “ Que le cœur de Jésus daigne donner à tous ceux qui liront *l'Almanach des Ames du Purgatoire* l'estime et l'amour des saintes Indulgences. Qu'il bénisse et féconde les aspirations de votre zèle, et daigne aussi combler de ses grâces privilégiées les âmes qui vous sont spécialement chères.”

---

Un honorable juge de la province de Québec, qui sait allier la science sévère des lois à celle plus douce de la religion, nous écrit ce qui suit : — “ Je vous adresse cette lettre pour avoir un mot d'explication au sujet de l'association pour le soulagement des âmes du purgatoire. Je me suis procuré *l'Almanach*, et ma fille et moi désirons faire partie de cette pieuse association ; et je n'ai aucun doute qu'un grand nombre en feraient partie aussi, si cet *Almanach* était plus connu. Je voudrais savoir si l'on peut faire de suite partie de l'association, ou s'il faut attendre à une époque particulière. Nous sommes prêts à vous transmettre sans délai la somme de \$6.00. Faut-il un billet d'agrégation?... ”

Nous avons déjà répondu, mais pour être utile à un plus grand nombre, nous dirons que l'on peut en faire partie en tout temps, et qu'il n'est pas besoin de billet d'agrégation. La seule chose nécessaire est de faire entrer son nom sur le registre, comme cela se pratique dans la Confrérie du Sacré-Cœur, l'Archiconfrérie, l'Apostolat, etc.

---

Un jour, plusieurs jeunes messieurs se trouvent réunis pour une petite fête ; l'un d'eux devait se marier prochainement. Tout à coup il se prit à dire. — “ Ah ! je donnerais beaucoup pour qu'il fit beau le jour de mon mariage. Comme ce serait triste s'il venait à pleuvoir, d'autant plus que ce serait d'un mauvais augure.” Un jeune homme de la compagnie, pieux comme il y en a guère et qui songe à tout faire profiter pour le bon Dieu, s'approche de lui. — “ Vous n'avez pas besoin de tant vous inquiéter, lui dit-il, si vous voulez seulement me donner cinq piastres pour les âmes du purgatoire, je vous promets du beau temps pour votre *grand jour*.” “ Bien volontiers, dit l'autre, avec non moins de foi, tenez, voilà les \$5.00, j'ai autant confiance que vous que nous serons écoutés.” En effet, il fut beau et très beau ce jour de noces annoncé par un aussi doux et saint présage.

Un haut dignitaire d'un diocèse étranger, nous écrivait le 11 décembre dernier :—Mon cher monsieur,—Je suis heureux que vous ayez reçu ma lettre et mon argent. Je viens encore mettre votre charité à contribution. Veuillez m'expédier des almanachs pour le montant ci-inclus \$5.00 (c'était le deuxième envoi.) L'Almanach fait beaucoup de bien et provoque à bien des œuvres pour nos chères âmes. . Recommandez-leur, s'il vous plaît, une affaire importante dont je m'occupe actuellement.

Respectueusement et cordialement,

Votre serviteur,

Un marchand, de nos associés et un de plus dévoués, se trouve un jour embarrassé dans ses affaires. "Ah! nous disait-il, je ne sais plus que faire. Ça va si mal que, si cela continue, j'abandonnerai mon commerce." Quand les temps sont difficiles, il faut avoir recours aux banques, ce sont des institutions faites pour aider le commerce, et sans elles on ferait peu d'affaires.—Les banques, reprit-il, je n'ai jamais eu d'affaires avec elles, je m'en éloigne autant que je peux, et je n'ai jamais fait escompter un billet.—Vous êtes un homme heureux, et je vous en félicite; mais si le besoin vous presse trop, je vous conseille de faire comme les autres.—Oh! monsieur, je ne voudrais jamais demander personne pour endosser un billet pour moi.—Allons donc, vous êtes un incorrigible; laissez cela aux âmes du purgatoire, elles feront les demandes et même les réponses pour vous. Vous avez déjà mandié beaucoup pour elles, elles vous rendront le change."

A peu de jours de là, nous rencontrons ce marchand modèle qui avait toujours eu la sagesse de régler son commerce de façon à faire des affaires au comptant. "Je suis heureux et malheureux à la fois," dit-il en me voyant, je suis obligé d'avoir recours aux banques.—Ah! vous voilà converti.—C'est la Providence qui l'a voulu ainsi, et elle a tout arrangé pour moi. Le lendemain de votre visite, un de mes voisins, homme obligeant et de bon crédit, vient me voir. Je déplore devant lui, comme j'avais fait devant vous, l'état précaire de mes affaires. Il me conseille un appel aux banques. Je refuse. Il essaye de me persuader.—Je crains trop les endosseurs, lui dis-je, et d'ailleurs je ne voudrais pas en demander.—Tenez, dit celui-ci, faites un billet et je vous l'endosserai. Allez à telle banque où je transige toutes mes affaires, et vous aurez votre argent. Tout est arrivé comme il me l'avait promis. Je suis aujourd'hui hors d'embarras.—Homme heureux, lui dis-je, que les endosseurs sollicitent, tandis que d'autres les cherchent en vain!—Cet honneur est dû à d'autres qu'à moi, et en me souhaitant le bonjour, il me mit cinq piastres dans la main pour les âmes du Purgatoire.—C'était ce que j'avais promis, ajouta-t-il tout bas.

Un bon et saint curé nous disait : "Depuis que je m'occupe de la dévotion aux âmes du Purgatoire, mes affaires réussissent mieux, je m'entends plus facilement avec mes paroissiens, et j'ai pu diminuer de moitié les licences d'auberges dans le village."

Hommage irrécusable à la protection efficace des saintes âmes.

Un associé aussi fidèle à remplir ses obligations que le serviteur de l'Evangile à placer son denier à intérêt, nous apporte 90 cents pour Chemins de la Croix qu'il n'avait pas faits.—"Comment cela?" lui dis-je.—"Quand je ne puis faire mon Chemin de la Croix comme je m'y suis engagé, je mets chaque fois de côté 5 ou 10 cents, afin que les pauvres âmes ne perdent rien par ma négligence."

Ingénieux moyen de toujours faire le bien.

## TROIS BONNES ŒUVRES DANS UNE.

Les personnes qui encouragent la vente des Almanachs des Ames du Purgatoire font trois bonnes œuvres dans une :

1o. Elles soulagent les morts, car tout le profit des Almanachs est pour les âmes du Purgatoire ; le montant ainsi payé devient donc comme autant de messes qu'elles donnent pour les défunts.

2o. Elles aident efficacement la Propagation de la Foi, tout en faisant un acte de grande charité aux pauvres missionnaires, vu que ces messes sont dites par les missionnaires franciscains qui, non seulement, n'ont pas d'honoraires de messe, mais, bien souvent, manquent du nécessaire.

3o. Elles contribuent à faire connaître et à faire gagner les indulgences, moyen si précieux de soulagement pour les morts, en même temps que c'est une voie facile d'expiation pour les vivants.

NOTA.—Si une ou plusieurs personnes, dans chaque paroisse, prenaient seulement 20 de ces Almanachs, (\$1.00), comme aumône, elles nous aideraient puissamment, tout en conservant pour elles le mérite de la triple œuvre dont nous venons de parler.

*Rapport de 1878.* — Nous comptons aujourd'hui 3534 membres, formant 183,768 chemins de la Croix par an ; et \$3691.75, ou 14,767 honoraires de messes ont été recueillis pendant l'année. La presque totalité de ces messes ont été envoyées aux missions franciscaines par l'entremise du Ministre Général à Rome, du Commissaire Général de Terre Sainte et du Procureur des Missions Franciscaines en France, comme appert par les reçus officiels attachés à l'original.

RAPPORT DE 1871—Messes....	408 ;	Chemins de la Croix.....	2,132.
“ “ 1872—Messes....	1258 ;	Chemins de la Croix.....	23,400.
“ “ 1873—Messes....	2154 ;	Chemins de la Croix.....	43,056.
“ “ 1874—Messes....	3691 ;	Chemins de la Croix.....	98,592.
“ “ 1875—Mes-ses....	4639 ;	Chemins de la Croix.....	114,574.
“ “ 1876—Messes....	8189 ;	Chemins de la Croix.....	127,920.
“ “ 1877—Messes....	11,896 ;	Chemins de la Croix.....	156,936.
“ “ 1878—Messes....	14,767 ;	Chemins de la Croix.....	183,768.

Rapports et reçus examinés et vérifiés corrects.

A. L. SENTENNE, *Ptre. Curé de St. Jacques.*

Montréal, 31 Octobre 1878.

On s'agrége à l'association en s'adressant soit au Trésorier, ou au Rév. E. Picard, au Séminaire, au Rév. A. Vacher, parloir de St. Jacques, au Portier du Collège des Jésuites, à la Providence, chez les Sœurs de la Congrégation, et aux Frères de la Charité, à Montréal ; à Dlle. Hélène Roy, 29 rue St. Stanislas à Québec ; à M. Eusèbe Bélanger, St. Valier, (Bellechasse.)

VU ET APPROUVÉ LE PRÉSENT CALENDRIER QUI OUVRE DES TRÉSORERS DE GRACES AUX FIDÈLES VIVANTS ET AUX SAINTES AMES DU PURGATOIRE.

Montréal, 12 Janvier 1875.

† IG. EV. DE MONTREAL.

PERMIS D'IMPRIMER :

† EDOUARD CH., EV. DE MONTREAL.